



SESSION ORDINAIRE 2019-2020  
2E SESSION DE LA 11E LÉGISLATURE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

La rédaction du Rapport d'activités 2019-2020 a été clôturée le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web du Parlement de Wallonie ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)) ou auprès du Service des études et de la documentation du Greffe (courriel: [doc@parlement-wallonie.be](mailto:doc@parlement-wallonie.be) - tél.: 081.25.16.77).



# TABLE DES MATIÈRES



<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>LE PARLEMENT</b> .....	<b>6</b>
A. MISSIONS .....	8
B. COMPOSITION .....	12
C. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE .....	21
<b>LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES</b> .....	<b>24</b>
A. SÉANCES PLÉNIÈRES .....	26
B. COMMISSIONS ET COMITÉS .....	28
C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES .....	78
<b>LES RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	<b>80</b>
A. RELATIONS BILATÉRALES .....	81
B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE .....	91
C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES .....	93
<b>LE PARLEMENT ET LES CITOYENS</b> .....	<b>98</b>
A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX .....	98
B. PANEL CITOYEN .....	102
C. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE .....	102
D. MISSION PÉDAGOGIQUE .....	103
E. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT .....	105
F. OUVERTURE ET ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ .....	108
G. VISITES, CENTRE DES VISITEURS ET BOUTIQUE DU PARLEMENT .....	111



<b>L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT</b> .....	<b>112</b>
A. ORGANES DE GESTION .....	112
B. GREFFE .....	115
C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	119
D. INFRASTRUCTURES .....	119
E. MESURES DE GESTION .....	121
<b>MISES À L'HONNEUR</b> .....	<b>124</b>
<b>IN MEMORIAM</b> .....	<b>126</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>127</b>
A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS .....	127
B. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT .....	139
C. STATISTIQUES GÉNÉRALES .....	141



# AVANT- PROPOS

LES TURBULENCES LIÉES À LA PANDÉMIE N'ONT PAS EMPÊCHÉ LE PARLEMENT D'ASSURER SES FONCTIONS DÉMOCRATIQUES. CONTRE VENTS ET MARÉES, NOTRE ASSEMBLÉE A TROUVÉ LES MOYENS DE FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE : LES DÉBATS PARLEMENTAIRES, LE DÉPÔT DE NOUVEAUX TEXTES LÉGISLATIFS, LA MODIFICATION DES DÉCRETS, LE CONTRÔLE DES POUVOIRS CONFISÉS À L'EXÉCUTIF, ...

JEAN-CLAUDE MARCOURT

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

Comme tous les acteurs de notre société, le Parlement a dû mettre en œuvre rapidement des solutions face à la crise sanitaire survenue. Nous avons apporté des réponses concrètes aux bouleversements engendrés par la pandémie et le confinement qui a suivi afin de permettre à l'assemblée parlementaire de continuer à fonctionner. Au-delà des pouvoirs spéciaux concédés par le Parlement à l'exécutif en date du 17 mars 2020, un fait unique dans l'histoire de la Wallonie, **nous avons travaillé d'arrache-pied afin d'adapter les réglementations** et ainsi permettre à l'ensemble des députés d'exercer leur action politique et d'assumer leur droit de vote dans le respect des règles sanitaires en vigueur. L'ensemble des tâches et services endossés par nos Parlementaires et les services du Greffe ont été garantis durant cette longue période de crise. Le bon fonctionnement des institutions démocratiques dans le respect de la sécurité et de la santé des travailleurs, du personnel du greffe et du personnel politique a été et reste une priorité absolue.

De ces contraintes multiples, de nouvelles pratiques sont apparues et se sont étendues à l'ensemble de la société. Le Parlement a suivi le mouvement; le télétravail a été largement facilité et l'utilisation des nouvelles technologies a favorisé le travail à distance. De cette période d'instabilité émergent des procédures innovantes, qui doivent être évaluées bien sûr, mais qui témoignent déjà d'un nouveau paradigme au niveau de l'organisation du travail, de la mobilité et de l'économie entre autres.

**Nous sommes conscients que le maintien de la qualité de vie des citoyens est un combat permanent.** Cette crise sanitaire, les bouleversements sociétaux qui en découlent, ne peuvent en aucun cas se faire sur le dos de la population.

**Durant cette dernière année, une attention particulière a été accordée au dialogue avec les Wallonnes et les Wallons. Le rétablissement de la confiance entre la population et la classe**

**DURANT CETTE  
DERNIÈRE ANNÉE,  
UNE ATTENTION  
PARTICULIÈRE  
A ÉTÉ ACCORDÉE  
AU DIALOGUE  
AVEC LES  
WALLONNES ET  
LES WALLONS.**

Jean-Claude Marcourt

**politique est un enjeu majeur.** Au-delà de la reconfiguration des outils de communication (plateforme internet, Web Tv du Parlement,...) et de la création de mesures favorisant la participation citoyenne, nous souhaitons poursuivre la modernisation des outils qui permettent à chacune, à chacun de mieux interagir avec le Parlement et de participer à la vie démocratique de notre Région. C'est une autre priorité pour l'avenir de l'Institution.

Au fil des pages qui suivent, vous découvrirez le recensement complet des activités 2019-2020. Une attention particulière a été portée à la diplomatie parlementaire wallonne.

En effet, outre l'action qu'il peut mener au sein d'organisations internationales, **le Parlement peut mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.** Ce travail de représentation de la Wallonie à l'international engendre des dynamiques importantes pour la population. Je nommerai par exemple la coopération parlementaire interrégionale au niveau de politiques de la santé et de la sécurité qui doit induire une coopération transfrontalière plus vigoureuse. **Le Parlement de Wallonie joue également un rôle important au niveau des relations avec l'Europe,** il agit comme une chambre parlementaire nationale pour ce qui concerne notamment le contrôle de la subsidiarité. Enfin, notre Parlement a été dernièrement récompensé pour ses bonnes pratiques sur la scène internationale. Les représentants des régions européennes présents au sein de la CALRE, la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe, nous ont ainsi décerné un Award pour ce qui concerne la mise en place d'une chaîne TV YouTube entièrement dédiée aux activités du Parlement et accessible à tous en direct. Nous continuerons à favoriser l'accessibilité du Parlement à l'ensemble des Wallonnes et des Wallons qui souhaitent participer à la vie démocratique de notre Région.

Pour clôturer cet avant-propos, il est important de rappeler la concrétisation du chantier en cours au niveau des bâtiments qui jouxtent le Parlement de Wallonie, un chantier important qui se transforme progressivement en nouvelle Maison des Parlementaires et en Centre de visiteurs qui seront ouverts au plus grand nombre. C'est le reflet de ce que nous souhaitons offrir à la population, une assemblée moderne, progressiste, qui défend les intérêts de la Wallonie et qui se bat au quotidien pour la faire avancer. Nous traversons des turbulences, certes, mais les fondations de notre démocratie wallonne, solides, fortement enracinées, tiendront bon.



# LE PARLEMENT

## QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT DE WALLONIE ?

LA BELGIQUE EST UN ÉTAT FÉDÉRAL QUI SE COMPOSE DE RÉGIONS ET DE COMMUNAUTÉS<sup>1</sup>. LA CONSTITUTION PRÉVOIT QUE LES ORGANES RÉGIONAUX COMPRENnent, POUR CHAQUE RÉGION, UN PARLEMENT ÉLU POUR CINQ ANS. PARLEMENTS DITS « DE LÉGISLATURE », ILS NE PEUVENT ÊTRE DISSOUS ET SIÈGENT JUSQU'À LA PROCHAINE ÉLECTION DESTINÉE À LES RENOUVELER<sup>2</sup>.

Le Parlement de Wallonie constitue le siège du pouvoir législatif en Wallonie. Il est composé des députés élus par sa population. Ces derniers siègent en séances plénières et au sein de commissions dans le but d'adopter des décrets (lois régionales) et le budget de la Région mais aussi de contrôler le Gouvernement qu'il élit (interpellations et questions) et d'exprimer des positions sur des questions de société (résolutions). Le Parlement contribue également au bon fonctionnement de l'Union européenne et il veille à associer les citoyens à ses activités.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?



La première séance du Conseil régional wallon s'est ouverte le 15 octobre 1980 à 14 h 35 sous la présidence de Monsieur Georges Glineur, doyen d'âge. Cette séance a eu la particularité de se tenir en affaires courantes, quelques jours après la chute du Gouvernement Martens III. De ce fait, le premier vote de l'assemblée a porté sur un ajournement des travaux. Il faudra attendre le 6 novembre 1980 pour voir l'élection de Monsieur Léon Hurez en tant que premier Président du Conseil régional wallon.

1. Art. 1<sup>er</sup> de la Constitution belge  
2. Art. 117 de la Constitution belge







**LES COMPÉTENCES  
DU PARLEMENT DE  
WALLONIE TOUCHENT  
À LA VIE QUOTIDIENNE  
DES WALLONNES ET  
DES WALLONS.**

Les travaux parlementaires sont les travaux, échanges et débats qui se déroulent dans le cadre des réunions publiques ou à huis clos du parlement. Celles-ci ont lieu en principe selon un calendrier préalablement établi et dans le respect du Règlement de l'assemblée.

L'assemblée se réunit tous les quinze jours, en alternance avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est composé de 94 membres: 75 membres élus soit en qualité de membres du Parlement de Wallonie, soit comme suppléants des députés germanophones du Parlement de Wallonie, et 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein.

Ses compétences touchent à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons: économie, emploi, allocations familiales, aménagement du territoire, logement, environnement, climat, mobilité, santé, routes et voies navigables, distribution d'eau, infrastructures sportives, patrimoine, tourisme, sécurité routière, bien-être animal, pouvoirs locaux, etc.

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3by3Wm9](http://parlwal.be/3by3Wm9)**

## A. MISSIONS

### 1. VOTER DES DÉCRETS

Le droit d'initiative appartient aux membres du Parlement de Wallonie (par la voie du dépôt de propositions de décret) et au Gouvernement wallon (par la voie du dépôt de projets de décret).

Le texte est d'abord examiné par l'une des huit commissions permanentes du Parlement, lesquelles comptent chacune dix parlementaires<sup>3</sup>.

Une fois examiné, amendé ou encore soumis à l'avis d'experts, le texte est présenté en séance plénière. L'adoption de ces textes permet d'instaurer de nouvelles dispositions normatives ou de modifier des dispositions normatives existantes.

### 2. CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT

Avec l'exercice du pouvoir législatif, le contrôle du Gouvernement est une fonction essentielle du Parlement. Les députés peuvent contrôler le Gouvernement sur son activité ou l'efficacité des politiques publiques par le biais de questions, d'interpellations, d'auditions, de commissions d'enquête, de contrôles budgétaires ou encore de motions.

Autrement dit, la mission de contrôle peut prendre différentes formes: l'information, l'investigation ou encore l'injonction. Le Parlement peut aussi remplacer tout ou partie des ministres; le Gouvernement est donc politiquement responsable devant le Parlement.



3. Art. 47, § 1<sup>er</sup>, du Règlement du Parlement de Wallonie



## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Une **interpellation** est une demande d'explication adressée à un ou plusieurs ministres à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'aspects généraux ou spécifiques de la politique du Gouvernement et qui peut donner lieu au dépôt d'une ou de plusieurs motions.

La **question d'actualité** est une demande d'explication adressée à un membre du Gouvernement en séance plénière. Elle porte sur un événement présentant un caractère d'actualité et dont le développement, en raison de son objet, ne peut attendre une prochaine réunion de commission.

**UN DÉPUTÉ PEUT EXERCER SA MISSION DE CONTRÔLE SUR LE GOUVERNEMENT PAR LE BIAIS D'UNE INTERPELLATION OU D'UNE QUESTION QUI PEUT PRENDRE LA FORME D'UNE QUESTION ORALE, D'UNE QUESTION D'ACTUALITÉ, D'UNE QUESTION URGENTE OU ENCORE D'UNE QUESTION ÉCRITE.**



### 3. ÉCOUTER ET EXPRIMER LE POINT DE VUE DES WALLONS

Le Parlement est le lieu où s'expriment les représentants élus par les citoyens. Tout au long de la législature, les députés sont à l'écoute des citoyens et défendent, au Parlement, les valeurs et les projets de ces derniers.

En sus de leurs interventions sur les textes législatifs et de leurs questions, les députés peuvent exprimer les préoccupations de la Wallonie au travers de résolutions.

Le mécanisme de la démocratie participative<sup>4</sup> n'exclut par ailleurs pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le Parlement de Wallonie permet ainsi aux Wallonnes et aux Wallons de faire entendre leur voix par le biais d'auditions parlementaires, de la faculté de déposer des avis sur l'ensemble des textes soumis à l'examen du Parlement, de l'organisation de panels citoyens ou grâce à un mécanisme de co-construction de propositions de décret.

4. Voir infra, p. 98, «Le Parlement et les citoyens»

Une **question orale** est une question parlementaire qui est développée en réunion de commission. Elle n'ouvre pas de perspective de dépôt d'une motion.

La **question urgente** est une question orale qui porte sur un événement surgi quelques heures avant la séance plénière.

Enfin, la **question écrite** ne fait pas l'objet d'un développement en réunion de commission ou en séance plénière. Elle est adressée à un membre du Gouvernement dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation ou encore en vue de faire préciser un aspect de sa politique.

## 4. PARTICIPER À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie contribue au bon fonctionnement de l'Union européenne en procédant à l'examen de projets d'actes législatifs européens en application du principe de subsidiarité<sup>5</sup>. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau de pouvoir le plus efficace pour légiférer<sup>6</sup>.

S'il estime qu'un projet d'acte législatif européen donné ne respecte pas ce principe, le Parlement de Wallonie peut rendre un avis motivé au Président de l'institution à l'origine de ce projet.

En outre, le protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne prévoit des mécanismes de coopération entre les parlements des États membres et le Parlement européen. Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie participe à de nombreuses réunions interparlementaires.

Enfin, le Parlement prend part aux procédures de révision des traités et est informé des demandes d'adhésion à l'Union européenne.

## 5. FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Les institutions démocratiques fonctionnent d'autant mieux que la vie sociale d'une région est développée; de même, la vie sociale d'une région est d'autant plus riche que les institutions démocratiques inspirent la confiance et se donnent l'ambition de mobiliser les citoyens dans le sens de l'intérêt général.

Le Parlement de Wallonie estime qu'il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de la démocratie et il organise notamment des journées à caractère pédagogique à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Soucieux de s'ouvrir toujours davantage à la société civile, le Parlement de Wallonie permet également aux organismes qui en font la demande de venir présenter leurs activités ou d'occuper ses locaux pour des événements.

Enfin, le Parlement de Wallonie met régulièrement à l'honneur des personnalités wallonnes qui méritent une marque de reconnaissance de sa part.

---

5. Art. 5, § 3, du Traité de l'Union européenne

6. Appliqué au cadre de l'Union européenne, les niveaux de pouvoir peuvent être l'Union européenne, les États membres ou les entités infra-nationales



**LE PARLEMENT PREND PART  
AUX PROCÉDURES DE RÉVISION  
DES TRAITÉS ET PARTICIPE À  
DE NOMBREUSES RÉUNIONS  
INTERPARLEMENTAIRES.**



**LE PARLEMENT DE WALLONIE ESTIME QU'IL EST IMPORTANT  
DE SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE AUX ENJEUX  
DE LA DÉMOCRATIE ET IL ORGANISE NOTAMMENT DES  
JOURNÉES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE À L'ATTENTION  
DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.**

## B. COMPOSITION

Depuis sa première élection directe le 21 mai 1995, le Parlement de Wallonie se compose de 75 membres élus au suffrage universel et selon le système de la représentation proportionnelle.

Les membres du Parlement de Wallonie qui ont été élus en 2019 l'ont été dans onze circonscriptions électorales en proportion de la population de chacune d'elles.

Les 75 députés wallons sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature.

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député détient un mandat régional et représente donc tous les Wallons.



**LES 75 DÉPUTÉS  
WALLONS SONT ÉLUS  
POUR UN MANDAT D'UNE  
DURÉE DE CINQ ANS,  
CORRESPONDANT  
À LA DURÉE D'UNE  
LÉGISLATURE.**

### 1. MEMBRES

Au terme de la session 2019-2020, les membres sont les suivants<sup>7</sup>:

<b>M. AGACHE Laurent</b> .....	Ecolo	Remplace, le 18 septembre 2019, Mme Linard, membre du Gouvernement de la Communauté française
<b>Mme AHALLOUCH Fatima</b> .....	PS	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
<b>M. ANTOINE André</b> .....	cdH	
<b>M. BASTIN Christophe</b> .....	cdH	
<b>Mme BERNARD Alice</b> .....	PTB	
<b>M. BEUGNIES John</b> .....	PTB	
<b>M. BIERIN Olivier</b> .....	Ecolo	
<b>M. BOTIN Frederick</b> .....	MR	
<b>Mme CASSART-MAILLEUX Caroline</b> .....	MR	
<b>M. CLERSY Christophe</b> .....	Ecolo	
<b>M. COLLIGNON Christophe</b> .....	PS	
<b>M. COLLIN René</b> .....	cdH	
<b>M. CORNILLIE Hervé</b> .....	MR	Remplace, le 16 septembre 2019, M. Crucke, membre du Gouvernement wallon

7. Voir Doc. 1 (SE 2019) N° 9, « Listes des membres du Parlement wallon et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés ». Voir aussi Doc. 4 (SE 2019) N° 1, « Liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, §6, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles »

<b>M. COURARD Philippe</b> .....	PS	Depuis le 8 octobre 2019, Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie en remplacement de Mme Morreale, membre du Gouvernement wallon
<b>Mme CREMASCO Veronica</b> .....	Ecolo	
<b>Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille</b> .....	MR	
<b>Mme DELPORTE Valérie</b> .....	Ecolo	
<b>M. DEMEUSE Rodrigue</b> .....	Ecolo	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
<b>M. DEMOTTE Rudy</b> .....	PS	
<b>M. DESQUESNES François</b> .....	cdH	Président du Groupe cdH
<b>M. DEVIN Laurent</b> .....	PS	
<b>M. DI MATTIA Michel</b> .....	PS	
<b>M. DISABATO Manu</b> .....	Ecolo	
<b>M. DISPA Benoît</b> .....	cdH	
<b>M. DODRIMONT Philippe</b> .....	MR	
<b>M. DOUETTE Manu</b> .....	MR	
<b>M. DUPONT Jori</b> .....	PTB	
<b>Mme DURENNE Véronique</b> .....	MR	
<b>M. EVRARD Yves</b> .....	MR	Remplace, le 16 septembre 2019, M. Borsus, membre du Gouvernement wallon
<b>M. FLORENT Jean-Philippe</b> .....	Ecolo	
<b>M. FONTAINE Eddy</b> .....	PS	Remplace, le 16 septembre 2019, M. Dermagne, membre du Gouvernement wallon
<b>M. FREDERIC André</b> .....	PS	Président du Groupe PS
<b>M. FURLAN Paul</b> .....	PS	
<b>Mme GAHOUCI Latifa</b> .....	PS	
<b>Mme GALANT Jacqueline</b> .....	MR	
<b>M. GARDIER Charles</b> .....	MR	Remplace, le 18 septembre 2019, M. Jeholet, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française
<b>Mme GOFFINET Anne-Catherine</b> .....	cdH	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
<b>Mme GREOLI Alda</b> .....	cdH	
<b>Mme GROVONIUS Gwenaëlle</b> .....	PS	
<b>M. HARDY Maxime</b> .....	PS	Remplace, le 8 janvier 2020, M. Philippe Blanchart, décédé
<b>M. HAZEE Stéphane</b> .....	Ecolo	Président du Groupe Ecolo
<b>M. HERMANT Antoine</b> .....	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
<b>M. HEYVAERT Laurent</b> .....	Ecolo	
<b>M. JANSSEN Nicolas</b> .....	MR	Remplace, le 16 septembre 2019, Mme De Bue, membre du Gouvernement wallon
<b>Mme KAPOMPOLE Joëlle</b> .....	PS	

<b>Mme KELLETER Anne</b> .....	Ecolo	A prêté serment d'abord en allemand <sup>8</sup>
<b>Mme LAFFUT Anne</b> .....	MR	
<b>Mme LARUELLE Sabine</b> .....	MR	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie Présidente du Sénat
<b>M. LEGASSE Dimitri</b> .....	PS	
<b>Mme LEKANE Laure</b> .....	PTB	
<b>M. LENZINI Mauro</b> .....	PS	
<b>M. LEONARD Laurent</b> .....	PS	Remplace, le 16 septembre 2019, Mme Morreale, membre du Gouvernement wallon
<b>M. LEPINE Jean-Pierre</b> .....	PS	
<b>M. LIRADELFO Julien</b> .....	PTB	
<b>M. LUPERTO Jean-Charles</b> .....	PS	
<b>M. MARCOURT Jean-Claude</b> .....	PS	
<b>M. MAROY Olivier</b> .....	MR	
<b>M. MATAGNE Julien</b> .....	cdH	
<b>Mme MATHIEUX Françoise</b> .....	MR	
<b>Mme MAUEL Christine</b> .....	MR	A prêté serment d'abord en allemand <sup>8</sup>
<b>M. MUGEMANGANGO Germain</b> .....	PTB	Président du Groupe PTB
<b>M. NEMES Samuel</b> .....	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
<b>Mme NIKOLIC Diana</b> .....	MR	
<b>Mme PAVET Amandine</b> .....	PTB	
<b>Mme PECRIAUX Sophie</b> .....	PS	
<b>Mme ROBERTY Sabine</b> .....	PS	
<b>Mme RYCKMANS Hélène</b> .....	Ecolo	
<b>M. SAHLI Mourad</b> .....	PS	
<b>Mme SCHYNS Marie-Martine</b> .....	cdH	
<b>Mme SOBRY Rachel</b> .....	MR	
<b>M. TZANETATOS Nicolas</b> .....	MR	
<b>Mme VANDEVOORDE Anouk</b> .....	PTB	
<b>Mme VANDORPE Mathilde</b> .....	cdH	
<b>M. WAHL Jean-Paul</b> .....	MR	Président du Groupe MR Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
<b>M. WITSEL Thierry</b> .....	PS	

8. Les membres qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participent pas aux votes au sein du Parlement wallon sur les matières relevant de la compétence de la Communauté française (art. 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles) et ils ne siègent pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles





## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Depuis le 25 mai 2014, suite à la sixième réforme de l'État, le Sénat a profondément changé et est devenu une assemblée non permanente. Il est composé de 60 sénateurs dont 50 sénateurs issus des entités fédérées (10 sénateurs sont par ailleurs cooptés).

Le Parlement de Wallonie désigne dans ce cadre 8 sénateurs suivant une répartition qui dépend des résultats des élections régionales<sup>9</sup>.

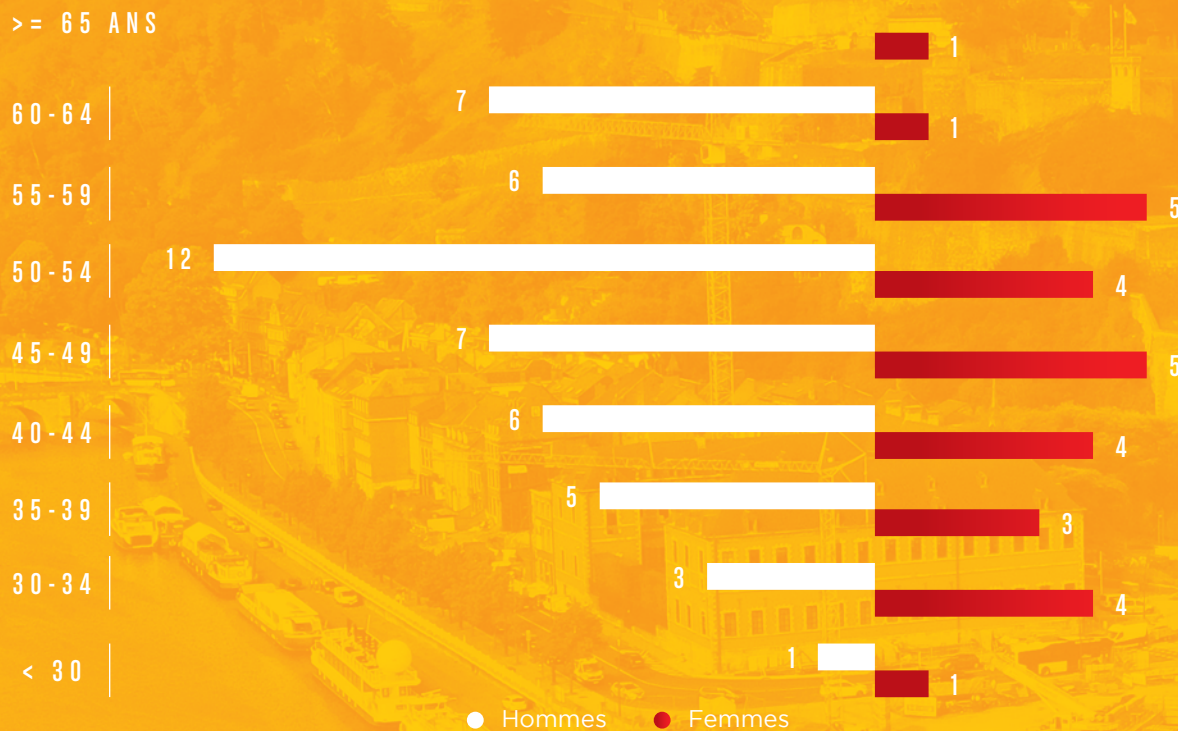
Les représentants élus des parlements des entités fédérées participent par conséquent au processus décisionnel fédéral ou peuvent prendre position à cet égard. Le Sénat peut en outre rédiger des rapports d'information sur des sujets qui ont des conséquences pour les entités fédérées. Il joue non seulement un rôle de médiateur dans les conflits entre les différents parlements de la Belgique mais il offre également à ses membres –et donc aux entités fédérées– un accès aux organisations parlementaires internationales.

---

9. Art. 67, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>, de la Constitution

## PROFIL DES DÉPUTÉS

Pyramide des âges  
(l'âge moyen des députés wallons est de 47,5 ans).



## RÉPARTITION PAR SEXE

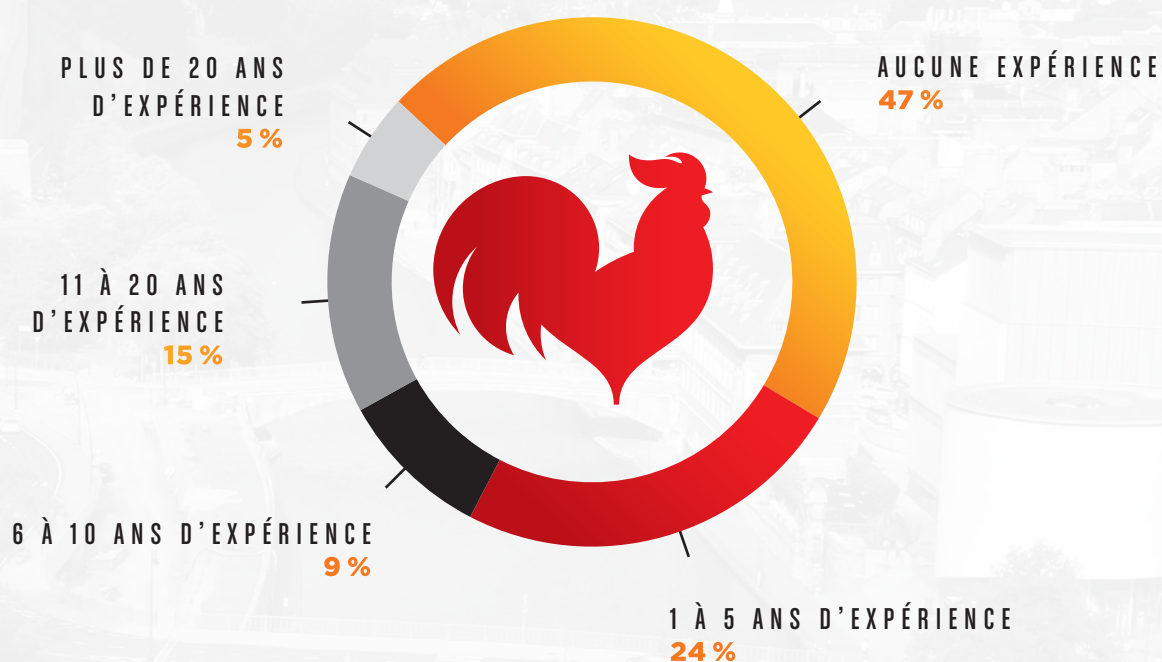
Au terme de la session 2019-2020, le Parlement de Wallonie compte 28 députées (soit 37% de représentation féminine).



Au sein des groupes politiques du Parlement de Wallonie, la représentation des femmes est la suivante:

- pour le Groupe PS: 6 sur un total de 23 membres (soit 26%);
- pour le Groupe MR: 10 sur un total de 20 membres (soit 50%);
- pour le Groupe Ecolo: 4 sur un total de 12 membres (soit 33%);
- pour le Groupe PTB: 4 sur un total de 10 membres (soit 40%);
- pour le Groupe cdH: 4 sur un total de 10 membres (soit 40%).

## RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE



## CARTE PROFESSIONNELLE

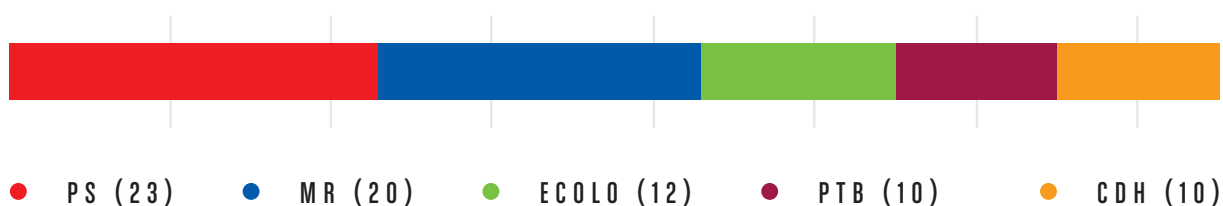


## 2. GROUPES POLITIQUES

Les députés peuvent s'organiser en groupes politiques, lesquels doivent, pour être reconnus, comprendre cinq membres au moins<sup>10</sup>. Aucun député ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Les groupes politiques reconnus bénéficient d'une subvention pour frais de fonctionnement allouée par le Parlement<sup>11</sup>.

Au terme de la session 2019-2020, les 75 sièges se répartissent comme suit:



Les groupes politiques ont désigné en leur sein un président:

<b>Groupe PS</b> .....	M. André FREDERIC <sup>12</sup>
<b>Groupe MR</b> .....	M. Jean-Paul WAHL
<b>Groupe Ecolo</b> .....	M. Stéphane HAZEE
<b>Groupe PTB</b> .....	M. Germain MUGEMANGANGO
<b>Groupe cdH</b> .....	M. François DESQUESNES

## 3. STATUT DES PARLEMENTAIRES

Les députés qui sont titulaires d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre ou de président d'un centre public d'action sociale doivent remplir une déclaration de mandats, fonctions et rémunérations pour l'année qui précède celle où la déclaration est remplie.


Un rapport sur l'exécution du contrôle de ces déclarations de mandats, fonctions et rémunérations est rédigé et présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Bureau s'est réuni les 17 octobre et 18 décembre 2019 afin d'examiner la situation des parlementaires wallons visés par les dispositions du Code précitées pour l'année 2018.

10. Art. 33, § 3, du Règlement du Parlement de Wallonie

11. Art. 34 du Règlement du Parlement de Wallonie

12. En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 13 septembre 2019



**LES DÉPUTÉS PEUVENT  
S'ORGANISER EN GROUPES  
POLITQUES. IL Y A CINQ  
GROUPES POLITIQUES AU  
PARLEMENT DE WALLONIE.**

Il ressort du rapport publié le 18 décembre 2019 (Doc. 91 (2019-2020) N° 1) que tous les parlementaires qui ont siégé au Parlement de Wallonie pendant l'année 2018 ou au cours de cette année respectaient, au terme de la procédure, les dispositions du Code précitées et qu'aucun dépassement du plafond autorisé ne devait être constaté.

Un cadastre des mandats est par ailleurs publié au *Moniteur belge*<sup>13</sup> ainsi que sur le site web du Parlement de Wallonie<sup>14</sup>. Ce cadastre est établi par le Bureau pour les membres du Parlement de Wallonie qui ont été titulaires, au cours de l'année de contrôle, d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre, de député provincial, de conseiller provincial ou de président de centre public d'action sociale.

13. *Moniteur belge* du 27 décembre 2019, p. 118510

14. Cf. [parlwal.be/323WM5M](http://parlwal.be/323WM5M)



## 4. PLAN DE SALLE

### Salle des séances plénières

#### PRÉSIDENTE



Jean-Claude  
MARCOURT



Laurent  
LEONARD



Eddy  
FONTAINE



Jean-Pierre  
LEPINE



Fatima  
AHALLOUCH



Anouk  
VANDEVOORDE



Laure  
LEKANE



Samuel  
NEMES



Jori  
DUPONT



Antoine  
HERMANT



Anne-Catherine  
GOFFINET



Julien  
MATAGNE



Mathilde  
VANDORPE



Christophe  
BASTIN



René  
COLLIN



Laurent  
AGACHE



Rodrigue  
DEMEUSE



Christophe  
CLERSY



Valérie  
DELPORTE



Olivier  
BIERIN



Laurent  
HEYVAERT



Maxime  
HARDY



Dimitri  
LEGASSE



Latifa  
GAHOUCHI



Christophe  
COLLIGNON



Joëlle  
KAPOMPOLE



Paul  
FURLAN



John  
BEUGNIES



**Germain  
MUGEMANGANGO**



Alice  
BERNARD



Julien  
LIRADELFO



Amandine  
PAVET



Marie-Martine  
SCHYNS



Alda  
GREOLI



**François  
DESQUESNES**



André  
ANTOINE



Benoît  
DISPA



Veronica  
CREMASCO



Manu  
DISABATO



Anne  
KELLETER



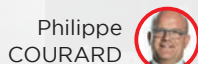
Jean-Philippe  
FLORENT



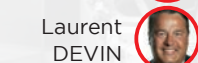
Hélène  
RYCKMANS



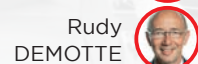
**Stéphane  
HAZEE**



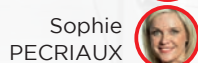
Philippe  
COURARD



Laurent  
DEVIN



Rudy  
DEMOTTE



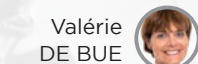
Sophie  
PECRIAUX



**André  
FREDERIC**



Jean-Charles  
LUPERTO



Valérie  
DE BUE



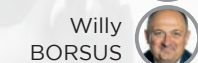
Jean-Luc  
CRUCKE



Philippe  
HENRY



Elio  
DI RUVO



Willy  
BORSUS



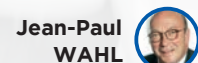
Christie  
MORREALE



Pierre-Yves  
DERMAGNE



Céline  
TELLIER



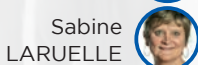
**Jean-Paul  
WAHL**



Jacqueline  
GALANT



Philippe  
DODRIMENT



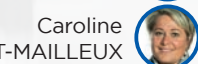
Sabine  
LARUELLE



Sybille de COSTER-  
BAUCHAU



Nicolas  
TZANETATOS



Caroline  
CASSART-MAILLEUX



Mauro  
LENZINI



Sabine  
ROBERTY



Thierry  
WITSEL



Gwenaëlle  
GROVONIUX



Mourad  
SAHLI



Michel  
DI MATTIA



Hervé  
CORNILLIE



Nicolas  
JANSSEN



Yves  
EVRARD



Charles  
GARDIER



Véronique  
DURENNE



Olivier  
MAROY



Diana  
NIKOLIC



Anne  
LAFFUT



Manu  
DOUETTE



Christine  
MAUEL



Rachel  
SOBRY



Frederick  
BOTIN



Françoise  
MATHEUX

- PS
- MR
- ECOLO
- PTB
- CDH

## C. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

### 1. PRINCIPES

Le Règlement d'ordre intérieur du Parlement<sup>15</sup> a pour objet de codifier le fonctionnement interne de l'assemblée et pour finalité de faire en sorte que chaque député soit traité sur un pied d'égalité. Il organise notamment la procédure législative, la procédure budgétaire ou encore l'élection et le contrôle du Gouvernement.

Le Règlement définit par ailleurs les organes et leurs fonctions, détermine la publicité des travaux et encadre l'organisation des missions parlementaires à l'étranger.

Il existe en outre des règles interprétatives<sup>16</sup> qui ont pour objet de préciser certaines modalités d'application du Règlement.

Des propositions de modification peuvent être présentées par un ou plusieurs députés.

### 2. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADOPTÉES OU DÉPOSÉES AU COURS DE LA SESSION

Une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1) a été adoptée le 9 octobre 2019. Cette proposition de modification vise à adapter le nombre et la répartition des déclarations d'intérêt régional, des questions d'actualité et des questions urgentes entre les groupes politiques.

Une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par MM. Frédéric, Mugemangango, Wahl et Hazée (Doc. 87 (2019-2020) N° 1) a été adoptée le 22 janvier 2020. Cette proposition de modification vise à autoriser le recours à un support écrit limité à quelques éléments du développement de l'intervention pour le développement des questions d'actualité et urgentes.

Par ailleurs, lors de sa séance du 13 juillet 2020, la Commission des affaires générales et des relations internationales a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière de :

- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie, déposée par Messieurs Frédéric, Marcourt, Madame Galant et Messieurs Hazée et Disabato (Doc. 134 (2019-2020) N° 1) visant à modifier les articles 9, 36, 37, 69, 129, 130, 135 et 147 du Règlement (cf. infra);
- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie, déposée par Messieurs Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Madame Galant (Doc. 198 (2019-2020) N° 1) visant à modifier l'article 127 du Règlement (cf. infra).

15. Doc. 243 (2020-2021) N° 1 consultable sur [parlwal.be/3m6DXHp](http://parlwal.be/3m6DXHp)

16. Elles sont consultables à l'adresse [parlwal.be/3i8NTgS](http://parlwal.be/3i8NTgS)

Une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à institutionnaliser les assemblées citoyennes et conseils citoyens a été déposée par Mme Schyns le 1<sup>er</sup> septembre 2020 (Doc. 223 (2019-2020) N° 1).

Ces textes seront à l'ordre du jour de la prochaine session.

### 3. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

En réponse à la crise sanitaire de la Covid-19, une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par MM. Marcourt, Collignon, Wahl et Hazée (Doc. 137 (2019-2020) N° 1) a été adoptée le 17 mars 2020. Cette proposition de modification vise notamment à permettre, lorsque les réunions sont déconseillées pour raisons sanitaires, que des parlementaires puissent participer au débat et expriment leur vote sans être physiquement présents dans l'assemblée.

Dans les mêmes circonstances, une seconde proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie, déposée par MM. Marcourt, Collignon, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 124 (2019-2020) N° 1), a été adoptée le 15 avril 2020. Cette proposition de modification vise à permettre, dans des conditions strictes, à un député ou à un ministre de développer, répondre ou répliquer à une question orale par l'intermédiaire d'un système de vidéo-conférence, et à faciliter le vote à distance par l'utilisation d'un système électronique de vote par Internet à double authentification.

Enfin, le Bureau a modifié, le 17 mars 2020, le règlement de police de l'assemblée afin de permettre au Président d'étendre le périmètre physique de la Salle des séances plénières à d'autres salles du Parlement ce qui contribue au respect des distances physiques.

### 4. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES À LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE

À côté du Règlement d'ordre intérieur, il existe une série de règlements spécifiques<sup>17</sup>. Certains ont été adoptés au cours de la session 2019-2020 :

- Règlement spécifique relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), adopté le 3 juin 2020 ;
- Règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), adopté le 3 juin 2020.

---

17. Cf. [parlwal.be/3m6DXHp](http://parlwal.be/3m6DXHp)





## SAVIEZ-VOUS QUE ?



En suite des dispositions arrêtées par les autorités du pays en vue de limiter la propagation de la Covid-19, le Bureau du Parlement a, dès le 13 mars 2020, adopté des mesures spécifiques visant notamment à assurer la continuité des activités parlementaires et ce grâce à la présence mesurée d'agents du Parlement dans le cadre de l'effort collectif de limitation des contacts et des déplacements. Le Bureau a ensuite procédé à une évaluation régulière de la situation afin d'adapter les modalités permettant de concilier la continuité de l'action parlementaire et le respect des obligations et recommandations sanitaires édictées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

De la sorte, le Parlement de Wallonie n'a jamais interrompu ses travaux.

# LES ACTIVITÉS PARLEME- NTAIRES

**DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19,  
LE PARLEMENT N'A PAS CESSÉ DE TRAVAILLER.**

Le 17 mars 2020, le Parlement a adopté deux décrets octroyant au Gouvernement wallon des pouvoirs spéciaux afin de prendre les mesures rendues nécessaires par l'épidémie (Doc. 135 (2019-2020) N° 3 et 136 (2019-2020) N° 3).

En vue de la préservation du pouvoir de contrôle du Parlement dans ce contexte, a été constituée une Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19<sup>18</sup>.

Le Parlement a aussi modifié son Règlement<sup>19</sup> afin de permettre, d'une part, le vote à distance des députés ne pouvant se rendre en séance plénière en raison des règles de confinement et, d'autre part, le développement de questions orales par l'intermédiaire d'un système de vidéo-conférence.

---

18. Voir infra, p. 71, « Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 »

19. Voir supra, p. 22, « Modifications du Règlement en réponse à la crise sanitaire »

QUESTIONS D'ACTUALITÉ  
**244**

---

QUESTIONS ORALES  
**2527**

---

HEURES DE  
RÉUNIONS PUBLIQUES  
**638**

---

RÉUNIONS DE  
SÉANCE PLÉNIÈRE  
**31**

---

PROJETS DE DÉCRET DÉPOSÉS  
**25**

---

RÉUNIONS PUBLIQUES DE  
COMMISSIONS ET DE COMITÉS  
**168**

---

QUESTIONS ÉCRITES  
**2308**

---

PERSONNES  
AUDITIONNÉES  
**67**

---

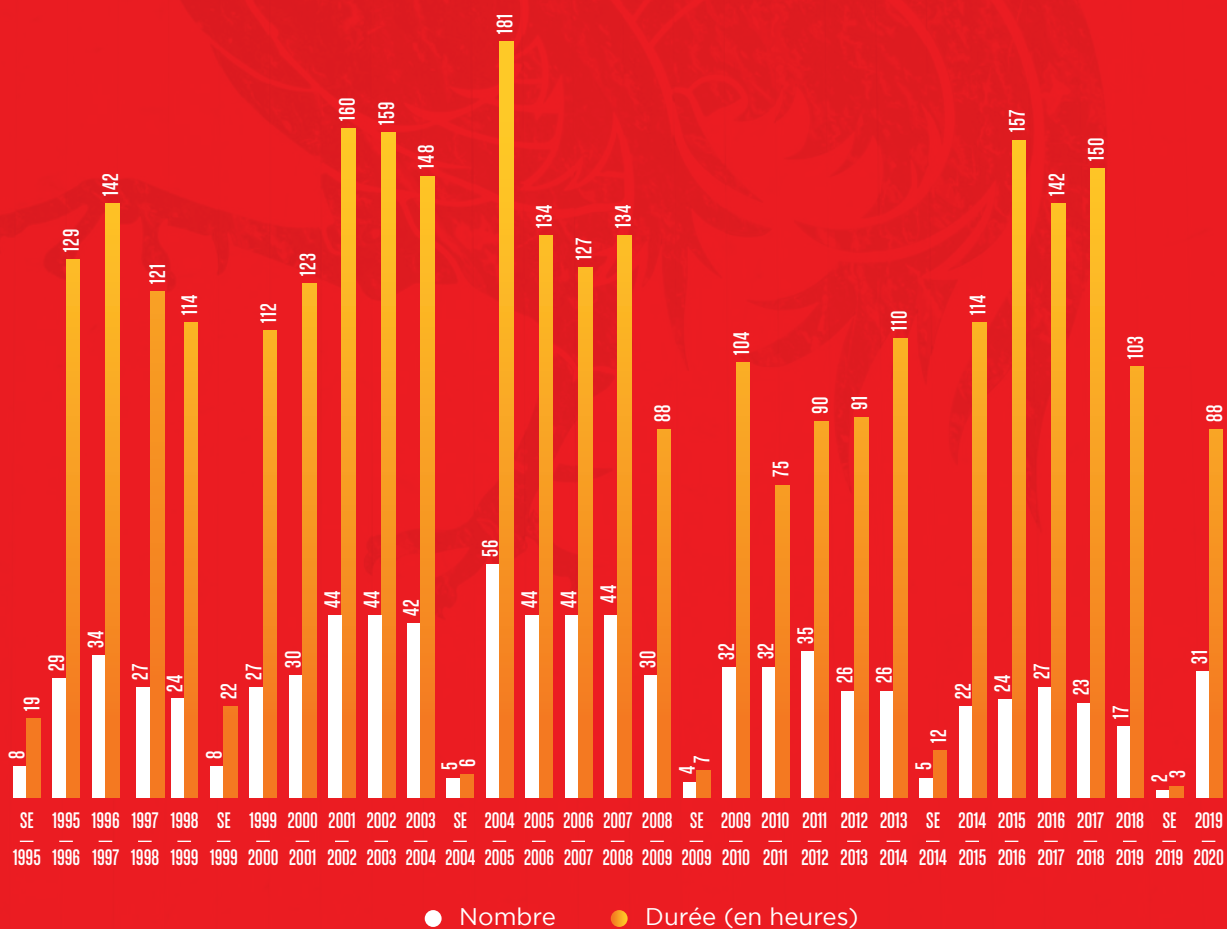
PROPOSITIONS DE DÉCRET  
DÉPOSÉES  
**29**

DÉCLARATIONS  
D'INTÉRÊT RÉGIONAL  
**50**

## A. SÉANCES PLÉNIÈRES

### 1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

Du 4 septembre 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les députés se sont réunis à 31 reprises en séance plénière, durant un total de 87 heures et 56 minutes.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Une liste des rapports qui doivent être déposés au Parlement de Wallonie est publiée chaque année avant le 31 octobre sous la forme d'un document parlementaire, avec mention de la date à laquelle chacun de ces rapports a été déposé pour la dernière fois. Les rapports sont envoyés par le président du Parlement, pour examen, à la commission compétente.

Pour la session 2019-2020, cette liste a été publiée le 23 octobre 2019 (Doc. 44 (2019-2020) N° 1).

## 2. DÉBATS THÉMATIQUES TENUS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

En vertu de l'article 70 du Règlement, la Conférence des présidents peut, d'initiative ou sur proposition d'une commission, décider d'organiser un débat extraordinaire en séance plénière sur un thème particulier. Il en va de même, en application de l'article 145.4, lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur le même sujet.

### a) Débats extraordinaires (art. 70 du Règlement)

- Débat sur l'impact du COVID-19 en Wallonie (séance plénière du 11 mars 2020, CRI N° 17 (2019-2020)).
- Débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 (séance plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2020, CRI N° 29 (2019-2020)).

### b) Débats sur base de questions d'actualité (art. 145.4 du Règlement)

- Débat sur la gestion de la pandémie de COVID-19 (séance plénière du 15 avril 2020, CRI N° 20 (2019-2020)).

## 3. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL<sup>20</sup>

Les députés et les membres du Gouvernement peuvent présenter une déclaration d'intérêt régional au début de chaque séance plénière. Cette déclaration porte sur un sujet précis d'intérêt régional. Il peut s'agir notamment de la présentation d'une proposition ou d'un projet de décret ou d'une proposition de résolution.

Durant la session 2019-2020, 58 déclarations d'intérêt régional ont été présentées.

---

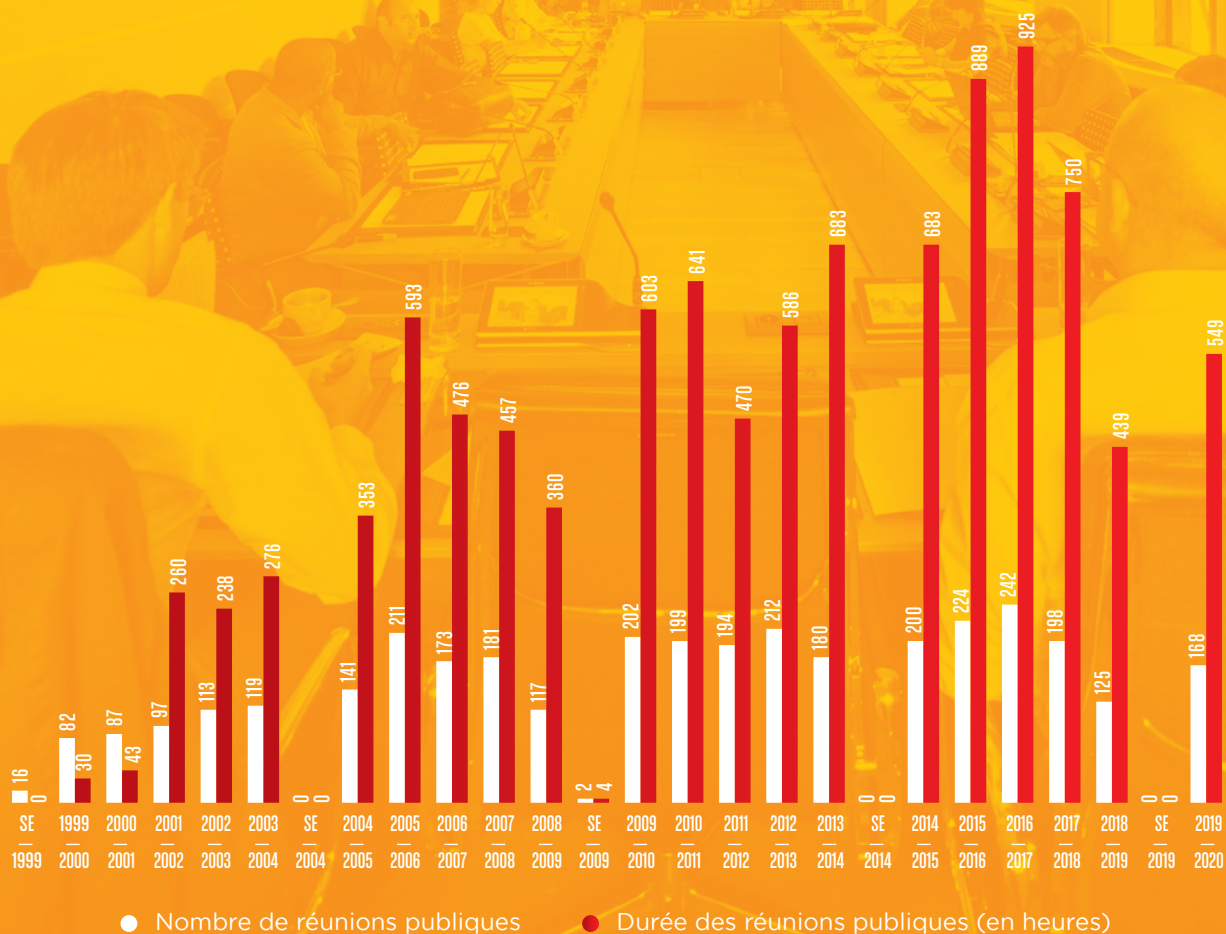
20. Art. 69 du Règlement du Parlement de Wallonie



## B. COMMISSIONS ET COMITÉS

### 1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

La session 2019-2020 a compté 168 réunions publiques de commissions pour un total de 549 heures et 47 minutes ainsi que 30 réunions de commissions et sous-commissions à huis-clos pour un total de 9 heures et 21 minutes.



### SAVIEZ-VOUS QUE ?

C'est le Gouvernement wallon qui, au travers d'un arrêté, fixe la répartition des compétences entre les Ministres. Pour le Gouvernement en fonction à l'issue de la session 2019-2020, il faut se référer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ([parlwal.be/3bAEVXj](http://parlwal.be/3bAEVXj)).

## 2. LE TRAVAIL EN COMMISSION

Au terme de la session 2019-2020, le Parlement de Wallonie compte huit commissions permanentes et plusieurs autres commissions, comités ou groupes de travail spécialisés.

Chaque commission permanente compte dix membres désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

La composition des commissions, sous-commissions, comités et groupes de travail présentée ci-après reflète la situation au terme de la session 2019-2020.



# COMMISSIONS PERMANENTES



## 1. COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

### a) Compétences matérielles

La Commission des affaires générales et des relations internationales traite notamment:

- de la coordination de la politique du Gouvernement;
- des relations intra-belges;
- de la coordination des Fonds structurels européens;
- des relations avec les institutions européennes;
- de la lutte contre la pauvreté;
- du Fonds des calamités;
- des relations internationales;
- de l'importation, l'exportation et le transit d'armes et de munitions.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission de contrôle des licences d'armes**<sup>21</sup>.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle de l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. Les questions d'ordre général ou de géopolitique relatives aux armes sont traitées en séance plénière du Parlement de Wallonie ou en séance publique de commission.

---

21. Art. 56 du Règlement du Parlement de Wallonie





## b) Composition

<b>Président</b> .....	M. GARDIER Charles*
<b>Vice-Président</b> .....	M. LUPERTO Jean-Charles*
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme GALANT Jacqueline*

### Membres effectifs

PS	MR	ECOLO
M. HARDY Maxime <sup>22</sup>	Mme GALANT Jacqueline	M. DISABATO Manu
M. LUPERTO Jean-Charles	M. GARDIER Charles	Mme RYCKMANS Hélène
M. SAHLI Mourad <sup>23</sup>	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. BASTIN Christophe	

### Membres suppléants

PS	MR	ECOLO
M. DEMOTTE Rudy <sup>24</sup>	M. BOTIN Frederick	M. BIERIN Olivier
M. FRÉDÉRIC André	M. CORNILLIE Hervé	M. FLORENT Jean-Philippe
M. LENZINI Mauro	M. JANSSEN Nicolas	
PTB	cdH	
Mme VANDEVOORDE Anouk	Mme SCHYNS Marie-Martine	

\* Désignation en date du 23 septembre 2019

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes est composée de Messieurs Gardier, Hardy<sup>25</sup>, Luperto, Madame Ryckmans et Monsieur Tzanetatos (Président).

22. En remplacement de M. Philippe Blanchart, le 16 janvier 2020  
 23. En remplacement de M. Rudy Demotte, le 11 décembre 2019  
 24. En remplacement de M. Mourad Sahli, le 11 décembre 2019  
 25. En remplacement de M. Philippe Blanchart, le 16 janvier 2020

### **c) Faits saillants**

La Commission des affaires générales et des relations internationales a, au cours de la session 2019-2020, examiné plusieurs propositions de modification du Règlement du Parlement de Wallonie.

La première visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1 à 3), avait pour but, au vu de la nouvelle composition de l'assemblée en suite des élections du 26 mai 2019, d'augmenter le nombre de déclarations d'intérêt régional, de questions d'actualité et de questions urgentes pouvant être développées afin de permettre à chaque groupe politique de pouvoir en déposer.



La seconde visant à modifier les articles 146.1 et 148.1 du Règlement, déposée par Messieurs Frédéric, Mugemangango, Wahl et Hazée (Doc. 87 (2019-2020) N° 1 à 3), avait pour objectif de permettre l'usage d'un support écrit par les députés qui le souhaitent pour le développement des questions d'actualité et urgentes ainsi que par les ministres pour les réponses à ces questions. Il s'agissait de tenir compte de l'arrivée de nouveaux députés et de leur permettre de se familiariser avec la prise de parole à la tribune.

Ces textes ont été adoptés en séance plénière, respectivement le 9 octobre 2019 et le 22 janvier 2020.

Par ailleurs, lors de sa séance du 13 juillet 2020, la Commission a recommandé, par 8 voix et 2 abstentions, l'adoption par l'assemblée plénière de la proposition de modification du Règlement, déposée par Messieurs Frédéric, Marcourt, Madame Galant et Messieurs Hazée et Disabato (Doc. 134 (2019-2020) N° 1) visant à modifier les articles 9, 36, 37, 69, 129, 130, 135 et 147 du Règlement. Cette proposition vise notamment à supprimer les déclarations d'intérêt régional, à instaurer le principe de publication des avis écrits émis dans le cadre des consultations publiques sur les propositions et projets de décret et les propositions de résolution ou encore à organiser la transmission aux membres du Gouvernement des questions urgentes qui leur sont adressées. Ce texte sera à l'ordre du jour de la prochaine session.

Saisie d'une pétition portant sur la révision des indemnités de fin de mandat (Doc. 205 (2019-2020) N° 1), la Commission a décidé, le 29 juin 2020, à l'unanimité de ses membres, d'en prendre acte et de demander au Président du Parlement de saisir de ce débat la Conférence des présidents des assemblées parlementaires.

Dans un souhait de modernisation du droit de pétition et afin de consacrer les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, la Commission a examiné, lors de sa réunion du 13 juillet 2020, cinq textes déposés par Messieurs Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Madame Galant: deux propositions de décret spécial visant à modifier l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu (Doc. 128 et 203 (2019-2020) N° 1 et 2), deux propositions de décret précisant les modalités de ce droit (Doc. 129 et 204 (2019-2020) N° 1 et 2) et une proposition de modification de l'article 127 du Règlement du Parlement (Doc. 198 (2019-2020) N° 1). La Commission a recommandé l'adoption de ces textes par l'assemblée plénière. Ils seront à l'ordre du jour de la prochaine session.



Enfin, la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie, déposée par Messieurs Frédéric, Marcourt, Wahl, Madame Galant, Messieurs Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1) a été examinée par la Commission le 15 juillet 2020. Adoptée en séance plénière du même jour, cette proposition de résolution prévoit que la commission spéciale sera chargée notamment d'évaluer la gestion au niveau wallon dans ses différents aspects, sanitaires, économiques, financiers et sociaux, de la crise sanitaire de la Covid-19 ainsi que ses impacts.

Dans le domaine international, la Commission a consacré bon nombre de ses débats à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur.

Une proposition de résolution relative à cet accord, déposée par Messieurs Desquesnes, Bastin, Madame Schyns, Monsieur Antoine, Madame Goffinet et Monsieur Collin (Doc. 85 (2019-2020) N° 1), a été examinée par la Commission sans qu'il y soit donné suite en l'état. Les auteurs estimaient notamment que des balises devaient être prévues pour que l'accord réponde à des objectifs élevés en matière environnementale, sociale, sanitaire mais aussi de respect des droits humains.

En suite d'une interpellation sur cet accord, trois projets de motion motivée ont été déposés et débattus en séance plénière le 5 février 2020. Le projet de motion déposé par Messieurs Luperto, Tzanetatos et Madame Ryckmans (Doc. 102 (2019-2020) N° 1 à 4) a été adopté en séance plénière le même jour.

Toujours dans le domaine international, a été développée devant la Commission une interpellation relative à un nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique qui a aussi donné lieu au dépôt de plusieurs projets de motion. Le projet de motion déposé par Monsieur Hardy, Mesdames Ryckmans et Cassart-Mailleux (Doc. 156 (2019-2020) N° 1 à 3) a été adopté en séance plénière le 3 juin 2020.

### **Sous-commission de contrôle des licences d'armes**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel et deux rapports semestriels relatifs à l'importation, au transfert, à l'exportation et au transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

La Sous-commission a examiné ces rapports :

- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport semestriel couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport annuel 2018;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport semestriel couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019.



#### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 17 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 32 heures et 5 minutes.

Elle a recommandé l'adoption d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

9 interpellations et 139 questions orales ont été développées au cours de la session.

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes s'est réunie une fois au cours de la session 2019-2020 pour une durée de 50 minutes.

## 2. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

### a) Compétences matérielles

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture traite notamment:

- des pôles de compétitivité;
- des exportations et de la promotion extérieure des produits agricoles et horticoles;
- du commerce extérieur et de l'accueil des investissements étrangers;
- de la politique des prix dans le secteur de l'eau;
- de la recherche scientifique;
- des technologies nouvelles;
- des implantations commerciales;
- de l'aménagement du territoire;
- de la politique agricole.

### b) Composition

<b>Présidente</b> .....	Mme CREMASCO Veronica *
<b>Vice-Président</b> .....	M. FONTAINE Eddy *
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme SCHYNS Marie-Martine *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BIERIN Olivier
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	Mme CREMASCO Veronica
M. HARDY Maxime <sup>26</sup>	Mme LARUELLE Sabine	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	Mme SCHYNS Marie-Martine	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. BOTIN Frederick	M. DISABATO Manu
M. LENZINI Mauro	Mme MATHIEUX Françoise	Mme KELLETER Anne
Mme PÉCRIAUX Sophie	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. LIRADELFO Julien	M. ANTOINE André	

\* Désignation en date du 24 septembre 2019

26. En remplacement de M. Christophe Collignon, le 16 janvier 2020





### **c) Faits saillants**

Le 10 décembre 2019, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes (Doc. 76 (2019-2020) N° 1 à 3). Ce texte vise à finaliser le processus de transfert de l'exercice de la compétence de l'aménagement du territoire vers la Communauté germanophone décidé lors de la précédente législature. Il a été adopté en séance plénière le 11 décembre 2019.

Par ailleurs, dans le domaine de l'économie, la Commission a pris connaissance de divers avis écrits, a procédé à des auditions les 7 et 21 janvier 2020 et à un échange de vues le 4 février 2020 sur l'utilisation gratuite de l'eau de distribution dans les restaurants et les lieux publics. Elle a débattu de la position des intervenants et des enjeux de la mise à disposition gratuite d'eau aux clients et aux usagers. Ce débat est toujours en cours au sein de la Commission.

Le 19 février 2020, un débat sur le plan de restructuration de GlaxoSmithKline (GSK) a été organisé dans le cadre d'une réunion conjointe avec la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, à la suite de l'annonce d'un plan de restructuration touchant plusieurs centaines de travailleurs de GSK sur ses sites de Wavre et Rixensart.

Enfin, le 4 juin 2020, dans le cadre des mesures de confinement et de la fermeture des établissements du secteur de l'HORECA imposées lors de la crise sanitaire de la Covid-19, la Commission a procédé à un débat sur la situation du secteur de l'HORECA.

### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 16 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 88 heures et 48 minutes.

Elle a recommandé l'adoption d'un projet de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

10 interpellations et 378 questions orales ont été développées au cours de la session et 5 auditions sur une thématique ont été organisées.

### 3. COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ

#### a) Compétences matérielles

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité traite notamment:

- de l'énergie;
- du climat;
- de la mobilité;
- du transport en commun;
- des aspects régionaux de la mise en œuvre du plan d'investissement de la SNCB;
- des voies navigables;
- des travaux publics.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)**<sup>27</sup>.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), lequel était, avant le mois de mai 2019, opéré par le Gouvernement wallon.

---

27. Art. 56bis du Règlement du Parlement de Wallonie





**b) Composition**

<b>Président</b> .....	M. HERMANT Antoine*
<b>Vice-Président</b> .....	M. FRÉDÉRIC André**
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme NIKOLIC Diana*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy <sup>28</sup>	M. DOUETTE Manu	M. BIERIN Olivier <sup>29</sup>
M. FRÉDÉRIC André	Mme MATHIEUX Françoise	M. FLORENT Jean-Philippe
M. LÉONARD Laurent	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. AGACHE Laurent <sup>30</sup>
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	M. HEYVAERT Laurent
M. LEGASSE Dimitri	Mme GALANT Jacqueline	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. MATAGNE Julien	

\* Désignation en date du 23 septembre 2019

\*\* En remplacement de M. Laurent Léonard, le 7 octobre 2019

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) est composée de Messieurs Bierin, Douette, Fontaine<sup>31</sup>, Frédéric (Président<sup>32</sup>) et Madame Nikolic.

**c) Faits saillants**

Le 6 janvier 2020, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a examiné le projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2018/410 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2018 (Doc. 77 (2019-2020) N° 1 à 3). Il a été adopté en séance plénière le 22 janvier 2020.

28. En remplacement de M. Philippe Courard, le 11 décembre 2019

29. En remplacement de M. Laurent Agache, le 8 novembre 2019

30. En remplacement de M. Olivier Bierin, le 8 novembre 2019

31. En remplacement de M. Philippe Courard, le 11 décembre 2019

32. Désignation en date du 12 décembre 2019

La Commission a examiné, le 15 juin 2020, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 à 3). La conclusion de cet accord de coopération fait suite au transfert de l'exercice de certaines compétences en matière d'énergie à la Communauté germanophone sur base de l'article 139 de la Constitution réalisée par le décret du Parlement de la Communauté germanophone du 29 avril 2019 et le décret du Parlement wallon du 6 mai 2019. Il a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2020.

Également en matière d'énergie, dans le cadre du contrôle qu'exerce le Parlement sur les activités de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 conformément au décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, le 12 décembre 2019, concernant le rapport de la CWaPE sur l'exécution de ses missions et l'évolution des marchés régionaux de l'électricité et du gaz pour l'année 2018, le rapport détaillé de la CWaPE quant à l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et aux gestionnaires de réseaux et le rapport d'activités du Service de médiation de l'énergie pour l'année 2018. Son audition est également intervenue le 29 juin 2020 sur le compte général 2019 de la CWaPE.

En sa réunion du 20 janvier 2020, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur le Plan wallon Énergie-Climat (PWEC) adopté par le Gouvernement dans le cadre du Plan national Énergie-Climat (PNEC) déposé par la Belgique à la Commission européenne conformément au règlement (UE) 2018/1999 sur «la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action climatique».

La Commission a auditionné, le 17 février 2020, Madame Wackiers, chargée de mission à Inter-Environnement Wallonie (IEW), sur le modèle d'intégration des transports publics. Plusieurs associations, dont Inter-Environnement Wallonie, ont mené un travail de réflexion sur un modèle belge d'intégration des transports publics, appelé «Integrato», qui propose de modifier l'offre de transports publics en Belgique.

Les 20 février, 12 mars et 18 juin 2020, la Commission a enfin procédé à une série d'auditions sur le thème de la précarité énergétique. Celles-ci ont abouti à la création d'un groupe de travail consacré à cette problématique.

Au cours de la session 2019-2020, la Commission a examiné 7 pétitions.





Ainsi en matière de travaux publics, la Commission a examiné, les 23 septembre et 7 octobre 2019, une pétition pour l'arrêt immédiat des travaux sur le Pont des Troux à Tournai. Elle a décidé de clore son examen après avoir procédé à l'audition de Monsieur le Ministre Henry.

Ensuite, le 20 janvier 2020, la Commission a pris acte d'une pétition sur le contournement nord de Wavre et a décidé de ne pas poursuivre son examen considérant les débats intervenus en Commission, le 13 novembre 2019, sur la proposition de résolution relative au développement d'alternatives au contournement nord de Wavre, déposée par Messieurs Antoine, Desquesnes et Matagne (Doc. 49 (2019-2020) N° 1).

Toujours en matière de travaux publics, la Commission a pris connaissance, le 15 juin 2020, d'une pétition sur la réalisation du tronçon manquant de la RN54. Compte tenu des réponses qu'a apportées le Gouvernement dans le cadre des questions orales qui lui ont été posées sur cette thématique, la Commission a décidé de prendre acte de la pétition, de ne pas procéder à l'audition du primo-signataire, de ne pas organiser de visite et de clore l'examen de la pétition.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission a examiné conjointement le 29 juin 2020, date à laquelle elle a adopté son rapport et ses conclusions, deux pétitions sur la demande d'un moratoire du développement de l'éolien industriel en Wallonie et d'une prise de position scientifiquement fondée. Elle a décidé de solliciter un rapport du Gouvernement sur le développement des éoliennes.

Concernant le volet mobilité, la Commission a adopté, le 13 juillet 2020, son rapport et ses conclusions relatifs aux deux pétitions intitulées «Non à la gratuité du réseau TEC».

Enfin, le 21 octobre 2019, la Commission a décidé de répondre favorablement à la demande de la Chambre des représentants de reprendre le Dialogue interparlementaire sur le climat. Dans ce cadre, elle s'est réunie le 29 janvier 2020 avec une délégation de la Chambre des représentants, du Parlement flamand, du Parlement bruxellois et du Parlement de la Communauté germanophone sous la présidence de Monsieur Van Quickenborne, Président de la Commission de l'énergie, de l'environnement et du climat de la Chambre des représentants. Après avoir entendu un exposé de Monsieur Wittoeck, Chef de service Changement climatique du SPF Environnement, sur les résultats de la COP 25 à Madrid et les défis pour la COP 26 à Glasgow, la Commission a procédé à un échange de vues.

### **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)**

Conformément aux dispositions du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, le Parlement est chargé de contrôler les activités de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019. Afin de faciliter l'exercice de ce contrôle, a été instituée au sein de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité une Sous-commission du contrôle de la CWaPE.

Le 16 janvier, le 20 février, le 12 mars et le 28 mai 2020, la Sous-commission du contrôle de la CWaPE a élaboré et recommandé l'adoption de la proposition de règlement spécifique relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la CWaPE et de la proposition de règlement spécifique fixant les modalités de la rémunération des membres du Comité de direction de la CWaPE par l'assemblée plénière (Doc. 131 (2019-2020) N° 1 et 2 et Doc. 168 (2019-2020) N° 1 et 2). Elles ont été adoptées en séance plénière le 3 juin 2020.

Le 2 mars 2020, la Sous-commission a recommandé la prolongation des mandats des directeurs de la CWaPE jusqu'au 31 octobre 2020 par l'assemblée plénière (Doc. 123 (2019-2020) N° 1 et *1bis*). Ils ont été prolongés jusqu'au 31 octobre 2020 en séance plénière le 11 mars 2020.

Respectivement les 15 et 17 juin 2020, la Sous-commission a élaboré et recommandé l'adoption de la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de directeur en charge de la direction des services aux consommateurs et des services juridiques de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 183 (2019-2020) N° 1 et 2) ainsi que la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de directeur en charge de la direction socio-économique et tarifaire de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 195 (2019-2020) N° 1 et 2). Elles ont été adoptées en séance plénière le 17 juin 2020.

Conformément à l'article 5, § 1<sup>er</sup>, du règlement spécifique du 3 juin 2020 relatif aux mandats des membres du Comité de direction de la CWaPE, les membres de la Sous-commission du contrôle de la CWaPE sont les délégués du Parlement visés à l'article 45, § 2 *quinquies*, du décret du 12 avril 2001 précité qui prennent part au jury chargé d'évaluer les membres du Comité de direction de la CWaPE en vue du renouvellement de leur mandat.

En date du 10 juillet 2020, ledit jury s'est réuni afin de procéder à l'audition de Monsieur Thierry Collado, directeur en charge de la direction technique de la CWaPE, et a établi une proposition





d'évaluation à l'attention de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité en vue du renouvellement de son mandat de directeur de la CWaPE qui sera à l'ordre du jour de la prochaine session.

#### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 24 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 83 heures et 28 minutes, dont une fois avec une délégation de la Chambre des représentants, du Parlement flamand, du Parlement bruxellois et du Parlement de la Communauté germanophone.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

7 interpellations et 394 questions orales ont été développées au cours de la session et 29 auditions sur 9 thématiques ont été organisées.

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) s'est réunie à 8 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 4 heures et 30 minutes.

## 4. COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

### a) Compétences matérielles

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé traite:

- de la politique de l'emploi;
- de la promotion sociale et de la formation en alternance;
- de l'économie sociale;
- de la politique de dispensation de soins dans et en dehors des institutions de soins;
- de l'organisation des soins de santé de première ligne;
- de la politique familiale;
- de la politique d'aide sociale;
- de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés;
- de la politique des personnes porteuses d'un handicap;
- de la politique du 3<sup>e</sup> âge;
- de l'égalité des chances;
- des droits des femmes.

### b) Composition

<b>Président</b> .....	M. LEGASSE Dimitri *
<b>Vice-Président</b> .....	M. DISABATO Manu *
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme LEKANE Laure **

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. LEGASSE Dimitri	Mme DURENNE Véronique	M. DISABATO Manu
Mme ROBERTY Sabine	Mme LAFFUT Anne	M. HEYVAERT Laurent
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure <sup>33</sup>	Mme VANDORPE Mathilde	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	M. DODRIMONT Philippe	Mme DELPORTE Valérie
M. DI MATTIA Michel	M. DOUETTE Manu	Mme RYCKMANS Hélène
M. WITSEL Thierry	M. EVRARD Yves	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine <sup>34</sup>	Mme GREOLI Alda	

\* Désignation en date du 24 septembre 2019

\*\* En remplacement de M. Antoine Hermant, le 7 janvier 2020

33. En remplacement de M. Antoine Hermant, le 7 janvier 2020

34. En remplacement de Mme Laure Lekane, le 7 janvier 2020

## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Le 17 mars 2020, le Parlement de Wallonie a adopté un décret octroyant au Gouvernement wallon des pouvoirs spéciaux afin de prendre les mesures rendues nécessaires par l'épidémie de Covid-19 (Doc. 135 (2019-2020) N° 3).

La technique des pouvoirs spéciaux consiste à confier temporairement au pouvoir exécutif le droit d'abroger, compléter, modifier ou remplacer la législation existante. Elle se voit le plus souvent appliquée en temps de crise économique, financière ou sanitaire lorsque des décisions doivent être prises rapidement et que le temps exigé par le débat parlementaire est susceptible de compromettre leur efficacité. Les arrêtés du gouvernement pris en vertu de ces pouvoirs spéciaux doivent ensuite être confirmés par le parlement.

Au niveau régional, ce mécanisme, qui trouve son fondement dans l'article 78 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, avait été utilisé une première fois en 2006 en vue de réformer le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 204 (2004-2005) N° 78)) mais c'est la première fois qu'une habilitation est donnée au Gouvernement wallon pour l'ensemble des compétences régionales.

### c) Faits saillants

Le 26 novembre 2019, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné la proposition de décret modifiant les articles 411 et 412 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et insérant un article 413*bis*, déposée par Mesdames Roberty, Durenne, Messieurs Heyvaert, Frédéric, Wahl et Madame Delporte (Doc. 67 (2019-2020) N° 1 à 5). Alors que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, chaque hôpital a l'obligation de faire partie d'un réseau hospitalier locorégional agréé par la Région, ce texte vise à habiliter le Gouvernement à déterminer des normes d'agrément et les modalités d'agrément et de sanction applicables aux hôpitaux et à ces réseaux hospitaliers. Il a été adopté en séance plénière le 11 décembre 2019.



Le 21 janvier 2020, Madame Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités, a présenté à la Commission le «Cadre de référence 2019-2023 pour la promotion de la santé sexuelle et la prévention du VIH et des autres IST chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes en Wallonie».

Le 19 février 2020, un débat sur le plan de restructuration de GlaxoSmithKline (GSK) a été organisé dans le cadre d'une réunion conjointe avec la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Ce débat faisait suite à l'annonce de la société GSK d'un plan de restructuration touchant plusieurs centaines de travailleurs sur ses sites de Wavre et Rixensart.

Suite à la présentation le 22 octobre 2019, par Monsieur Charlier, Directeur d'Unia, du rapport annuel 2018 du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a décidé d'organiser une visite de terrain consacrée à la lutte contre la discrimination en matière de logement et d'emploi. Une délégation composée de membres de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, de la Commission du logement et des pouvoirs locaux et de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les



femmes s'est ainsi rendue à Gand le 21 février 2020 afin de s'informer sur la politique gantoise de lutte contre les discriminations en ces matières. La Ville de Gand a en effet été la première ville d'Europe à effectuer des tests pratiques et systématiques sur le marché locatif afin d'évaluer précisément les pratiques discriminatoires à la location auprès des agences immobilières actives sur son territoire. De même, en matière d'emploi, la Ville applique une clause de non-discrimination aux entreprises auxquelles elle fait appel. Après avoir entendu une série d'exposés de la part d'experts académiques et de membres de l'administration gantoise, les députés ont procédé à un échange de vues.

Enfin, le 15 juillet 2020, la Commission a examiné la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de Santé et insérant un article 47/15*bis* en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19 (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 et 2). Ce texte vise à insérer dans la législation des modalités spécifiques permettant d'endiguer une recrudescence de l'épidémie dans le cadre des mesures de déconfinement et de retour de vacances. Celui-ci a bénéficié de l'urgence pour être voté et adopté en séance plénière le même jour.

#### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 17 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 59 heures et 18 minutes.

Elle a recommandé l'adoption d'un projet de décret et de deux propositions de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

4 interpellations et 276 questions orales ont été développées au cours de la session et 2 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.



## 5. COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

### a) Compétences matérielles

La Commission du budget et des infrastructures sportives traite notamment :

- du budget;
- des aéroports et aérodromes;
- des infrastructures sportives et de vie en plein air;
- de la gestion immobilière et mobilière.

### b) Composition

<b>Président</b> .....	M. COLLIN René *
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme MAUEL Christine *
<b>Vice-Président</b> .....	M. FURLAN Paul *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FURLAN Paul	M. BOTIN Frederick	M. CLERSY Christophe
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. CORNILLIE Hervé	M. HAZÉE Stéphane
M. WITSEL Thierry	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. COLLIN René	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. EVRARD Yves	M. DEMEUSE Rodrigue
M. LÉONARD Laurent	M. MAROY Olivier	M. DISABATO Manu
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. ANTOINE André	

\* Désignation en date du 23 septembre 2019

### c) Faits saillants

Le 13 novembre 2019, la Commission du budget et des infrastructures sportives a procédé à un débat sur le projet de budget de la Région pour l'année 2020.

Les 9 et 13 décembre 2019, la Commission a examiné les projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 à 4 et Doc. 71 (2019-2020) N° 1 à 11) ainsi que les projets de décret contenant le budget des recettes et le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020



(Doc. 81 (2019-2020) N° 1 à 9 et Doc. 82 (2019-2020) N° 1, *1bis* à *10bis*). Le vote de ces projets de décret en séance plénière est intervenu le 19 décembre 2019.

En matière de fiscalité, la Commission a examiné, le 13 novembre 2019, le projet de décret ratifiant la décision de report du transfert à la Région wallonne du service du précompte immobilier (Doc. 63 (2019-2020) N° 1 à 3). Cette décision de proroger le délai de reprise du service du précompte immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avait ainsi été prise par le Gouvernement le 31 janvier 2019. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 27 novembre 2019.

La Commission a également examiné, le 15 juin 2020, le projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 4), lequel vise à régler des différends entre États membres qui découlent de l'interprétation et de l'application d'accords et de conventions qui prévoient l'élimination de la double imposition du revenu et, le cas échéant, de la fortune. Il a été adopté en séance plénière le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Afin de nourrir la réflexion sur la situation et les perspectives des deux aéroports wallons, la Commission a procédé à la visite, le 23 janvier 2020, du site aéroportuaire et des zones économiques situées autour de Liege Airport et, le 6 février 2020, du site aéroportuaire et du chantier de l'allongement de la piste de Brussels South Charleroi Airport.

Ces visites font suite à l'audition, le 21 octobre 2019, de Monsieur Thisquen, Président du Comité de direction de la Société wallonne des aéroports, de Monsieur Verdonck, CEO de Brussels South Charleroi Airport (BSCA), et de Monsieur Partoune, CEO de Liege Airport, et, le 25 novembre 2019, de Monsieur Audrit, Vice-Président de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW) et spécialiste en matière aéronautique, et de Monsieur Courbe, chargé de mission mobilité à Inter-Environnement Wallonie (IEW).

Toujours en matière de politique aéroportuaire, en ses réunions du 9 décembre 2019 et du 6 janvier 2020, la Commission a examiné une pétition sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes. Celle-ci sollicite du Gouvernement wallon que les éléments de l'accord qui lie Cainiao, Liege Airport, la Société wallonne des aéroports (SOWAER) et la Région wallonne portant sur l'implantation de Cainiao, filiale logistique d'Alibaba, à Liege Airport soient rendus publics. Après avoir entendu un rapport du Gouvernement, la Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

Enfin, la Commission a examiné, le 29 juin 2019, le projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 4), lequel prévoit la possibilité pour la SOWAER de désaffecter les biens relevant du domaine public de manière à les sortir du régime de la domanialité publique et en conséquence, les affecter à son domaine privé. Cette faculté est conditionnée à l'obtention de l'accord préalable du Gouvernement wallon qui fait rapport annuellement au Parlement sur l'application de la faculté de désaffectation. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2020.

#### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 17 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 55 heures et 48 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 7 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

182 questions orales ont été développées au cours de la session et 6 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.



## 6. COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

### a) Compétences matérielles

La Commission du logement et des pouvoirs locaux traite notamment:

- du logement;
- des pouvoirs subordonnés;
- de la tutelle administrative;
- de la tutelle sur les zones de police;
- de la législation relative aux CPAS et de la tutelle sur ceux-ci;
- de la politique de la ville;
- de la rénovation urbaine.

### b) Composition

**Président** ..... M. COURARD Philippe\*  
**Vice-Président** ..... M. EVRARD Yves\*  
**Vice-Président** ..... M. BEUGNIES John\*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. COLLIGNON Christophe <sup>35</sup>	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	Mme DELPORTE Valérie
M. COURARD Philippe	M. EVRARD Yves	M. DEMEUSE Rodrigue
M. DEVIN Laurent	Mme GALANT Jacqueline	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DISPA Benoît	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BIERIN Olivier
M. FURLAN Paul	Mme DURENNE Véronique	M. HAZÉE Stéphane
Mme ROBERTY Sabine	Mme LAFFUT Anne	
PTB	cdH	
M. LIRADELFO Julien	M. BASTIN Christophe	

\* Désignation en date du 19 septembre 2019

35. En remplacement de M. André Frédéric, le 16 janvier 2020, remplaçant de M. Jean-Charles Luperto le 27 novembre 2019

### **c) Faits saillants**

Le 19 septembre 2019, la Commission du logement et des pouvoirs locaux a procédé à un débat sur la situation du groupe Enodia-Nethys.

La Commission a examiné, le 12 novembre 2019, le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2018 du Centre régional d'aide aux communes (CRAC).

Lors de la même réunion, elle a examiné la proposition de décret relatif à la collaboration entre hôpitaux impliquant une personne morale de droit public soumise au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 53 (2019-2020) N° 1 à 9) et la proposition de décret relatif à la collaboration entre hôpitaux impliquant une personne morale de droit public soumise à la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (Doc. 54 (2019-2020) N° 1 à 9). Cestextes ont été adoptés en séance plénière le 27 novembre 2019.

En date du 7 janvier 2020, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Vaessen et Mesdames Degembe et Duchêne, Directeur général et conseillères à la Fédération des CPAS, sur l'avis d'initiative 2019-19 sur la Déclaration de politique régionale.

Le 4 février 2020, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Daye, Madame Van Overmeire et Monsieur Mendola, Président du Conseil d'administration et conseillers experts de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), au sujet du financement des pensions des agents de la fonction publique locale.

Le 21 février 2020, la Commission a organisé, avec la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé et la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, une visite sur le thème de l'égalité des chances à Gand. Les députés se sont notamment vu présenter la politique gantoise en matière d'égalité des chances ainsi que les tests de situation en matière d'emploi et de logement menés par la Ville de Gand.

### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 17 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 64 heures et 6 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 propositions de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

10 interpellations et 330 questions orales ont été développées au cours de la session et 7 auditions sur 4 thématiques ont été organisées.

## 7. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

### a) Compétences matérielles

La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine traite notamment :

- de la fonction publique et de l'administration;
- de la simplification administrative;
- des prestations familiales;
- du tourisme;
- des monuments et sites;
- des infrastructures d'accueil de la petite enfance;
- de la sécurité routière.

### b) Composition

<b>Président</b> .....	M. MAROY Olivier *
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme GOFFINET Anne-Catherine *
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme AHALLOUCH Fatima *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	M. GARDIER Charles	M. AGACHE Laurent <sup>36</sup>
M. DI MATTIA Michel	M. MAROY Olivier	Mme KELLETER Anne
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	Mme GOFFINET Anne-Catherine	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. DEVIN Laurent	Mme LAFFUT Anne	M. BIERIN Olivier <sup>37</sup>
M. FONTAINE Eddy	Mme MATHIEUX Françoise	Mme CREMASCO Veronica
M. LEPINE Jean-Pierre	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DISPA Benoît	

\* Désignation en date du 23 septembre 2019

36. En remplacement de M. Olivier Bierin, le 8 novembre 2019

37. En remplacement de M. Laurent Agache, le 8 novembre 2019

### c) Faits saillants

La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine a, au cours de la session 2019-2020, examiné 2 projets d'assentiment en matière de coopération entre entités fédérées. Il s'agit du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 30 mai 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif à la création de l'organe interrégional pour les prestations familiales (Doc. 92 (2019-2020) N° 1 à 3) et du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant l'implication de l'État fédéral dans la signature des accords de coopération du 6 septembre 2017 et du 30 mai 2018 (Doc. 113 (2019-2020) N° 1 à 3). Tous deux concernaient les prestations familiales, compétence transférée aux régions suite à la sixième réforme de l'État. Ils ont été adoptés en séance plénière, respectivement le 5 février et le 20 mai 2020.

Par ailleurs, les 23 septembre et 7 octobre 2019, la Commission a examiné une pétition demandant le classement de la maison de l'éclusier à Visé au patrimoine wallon. Elle a décidé de clore son examen après avoir notamment pris connaissance d'un avis de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP).

Également en matière de patrimoine, la Commission a procédé à une visite du haut fourneau n°4 de Charleroi le 20 février 2020 afin de nourrir la réflexion quant à un éventuel classement du site. Cette visite fait suite aux auditions organisées le 17 février 2020 de membres du Comité de sauvegarde du haut fourneau n° 4 de Charleroi, de Monsieur Carly, attaché à la Direction opérationnelle de la zone centre de l'AWaP, et de Monsieur Swennen, Directeur général de l'Agence de développement pour la Province de Liège (SPI).

### d) Statistiques

La Commission s'est réunie à 16 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 38 heures et 11 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

184 questions orales ont été développées au cours de la session et 6 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.





## 8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

### a) Compétences matérielles

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal traite notamment:

- de l'environnement et du développement durable;
- des richesses naturelles;
- du bien-être des animaux;
- de la rénovation rurale et de la conservation de la nature.

### b) Composition

<b>Président</b> .....	M. LEPINE Jean-Pierre*
<b>Vice-Président</b> .....	M. JANSSEN Nicolas*
<b>Vice-Président</b> .....	M. CLERSY Christophe*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. LENZINI Mauro	M. JANSSEN Nicolas	M. CLERSY Christophe
M. LEPINE Jean-Pierre	M. MAROY Olivier	Mme KELLETER Anne
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. DUPONT Jori	M. MATAGNE Julien	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. COLLIGNON Christophe	M. DOUETTE Manu	M. AGACHE Laurent <sup>38</sup>
M. COURARD Philippe	Mme NIKOLIC Diana	M. FLORENT Jean-Philippe
M. DI MATTIA Michel	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure	M. DESQUESNES François	

\* Désignation en date du 24 septembre 2019

### c) Faits saillants

Le 21 janvier 2020, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a examiné le projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2018 remplaçant l'annexe 1<sup>re</sup> du décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (Doc. 93 (2019-2020) N° 1 à 3). L'arrêté du 13 décembre 2018

38. En remplacement de Mme Héléne Ryckmans, le 8 novembre 2019

précité contient de nouvelles valeurs seuil pour les usages I (naturel), II (agricole) et III (résidentiel) des sols. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 5 février 2020.

Toujours en matière d'environnement, le 10 mars 2020, la Commission a examiné le projet de décret relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Doc. 121 (2019-2020) N° 1 à 3). Ce texte vise à mettre en œuvre le régime d'accès et de partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et du savoir traditionnel qui y est associé. Il a été adopté en séance plénière le 20 mai 2020.

La Commission a également examiné, le 16 juin 2020, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1 à 4). Celui-ci complète l'accord de coopération du 5 mars 2020, notamment au niveau de plusieurs définitions et au regard de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre du développement du commerce électronique. Il renforce, en outre, plusieurs objectifs de recyclage par type de matériau et formule des objectifs supplémentaires plus ambitieux en matière de recyclage des emballages plastiques. Ce projet de décret a été adopté en séance plénière le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Enfin, 4 projets d'assentiment relatifs à la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont été examinés, le 30 juin 2020, par la Commission. Il s'agit :

- du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 à 3);
- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 4);
- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 à 3);
- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 4).





Le premier vise à porter assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 qui concerne le Protocole de Göteborg de 1999, amendé, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. Celui-ci fixe pour les années 2020 et suivantes de nouveaux engagements de réduction des émissions au niveau du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote, des composants organiques volatiles non mécaniques, de l'ammoniac et des particules fines. Un accord de coopération devait être conclu pour mettre en œuvre les amendements et répartir les efforts entre les trois Régions et l'autorité fédérale.

Les trois autres projets de décret portent sur les amendements au Protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux métaux lourds, au Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et au Protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux polluants organiques persistants. Ceux-ci visent principalement à étendre les obligations contenues dans ces textes à de nouvelles substances et polluants ainsi qu'à faciliter l'accès de nouvelles parties aux protocoles.

Ces quatre projets de décret ont été adoptés en séance plénière le 15 juillet 2020.

Dans le domaine de la nature, le 22 octobre 2019, Madame Saad, attachée qualifiée à la Direction de la Nature et des Espaces verts du Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie (SPW) Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, a présenté à la Commission le rapport issu des Ateliers de la Biodiversité. Initiés sous la législature 2014-2019, ces ateliers avaient pour objectif de proposer une série de recommandations en faveur de la nature et de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les plans, les pratiques et les projets.

#### **d) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 16 reprises lors de la session 2019-2020 pour une durée totale de 55 heures et 57 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 7 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

8 interpellations et 373 questions orales ont été développées au cours de la session et 2 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.

# AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS

## 1. COMMISSIONS DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS<sup>39</sup>

Trois commissions de vérification des pouvoirs sont installées lors de la première séance qui suit le renouvellement du Parlement. Chacune est composée de cinq élus tirés au sort qui ne relèvent pas de circonscriptions sur lesquelles s'opère le contrôle. Elles sont chargées d'examiner sans délai les pièces relatives aux élections, les éventuelles réclamations introduites et le respect des règles d'éligibilité et d'incompatibilité. Un rapport est dressé par les commissions et doit être adopté par l'assemblée plénière avant toute prestation de serment.

Conformément à l'article 7, point 9, du Règlement, ces commissions ont clôturé leurs travaux le dernier jour du sixième mois qui a suivi leur installation, soit le 31 décembre 2019. Leur a succédé une commission de sept membres tirés au sort chargée de la vérification en cas d'élection partielle ou d'admission d'un membre suppléant (voir p. 60).



39. Art. 7 du Règlement du Parlement de Wallonie

### Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la province de Hainaut

**Président** ..... M. COURARD Philippe\*

#### Membres

M. COURARD Philippe ..... PS  
 M. FLORENT Jean-Philippe ..... ECOLO  
 M. FRÉDÉRIC André<sup>40</sup> ..... PS  
 Mme KELLETER Anne ..... ECOLO  
 Mme LAFFUT Anne ..... MR

\* En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 16 septembre 2019

La Commission s'est réunie à huis clos à 4 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 15 minutes.

### Commission de vérification des pouvoirs compétente pour les provinces du Brabant wallon, de Luxembourg et de Namur

**Présidente** ..... Mme GREOLI Alda\*

#### Membres

Mme GREOLI Alda ..... cdH  
 M. BIERIN Olivier ..... ECOLO  
 M. HERMANT Antoine ..... PTB  
 Mme PAVET Amandine ..... PTB  
 M. SAHLI Mourad ..... PS

\* Désignation en date du 11 juin 2019

La Commission s'est réunie à huis clos à 3 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 10 minutes.



40. En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 13 septembre 2019

### **Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la province de Liège**

**Présidente** ..... Mme PÉCRIAUX Sophie \*

#### **Membres**

Mme PÉCRIAUX Sophie ..... PS  
 M. CORNILLIE Hervé<sup>41</sup> ..... MR  
 M. DEMOTTE Rudy ..... PS  
 Mme DURENNE Véronique ..... MR  
 Mme GALANT Jacqueline ..... MR

\* En remplacement de Mme Valérie De Bue, le 16 septembre 2019

La Commission s'est réunie à huis clos à 3 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 11 minutes.

### **Commission de vérification des pouvoirs (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)**

**Président** ..... M. COLLIGNON Christophe \*

#### **Membres**

M. COLLIGNON Christophe ..... PS  
 Mme DURENNE Véronique ..... MR  
 Mme KAPOMPOLE Joëlle ..... PS  
 M. MATAGNE Julien ..... cdH  
 Mme MATHIEUX Françoise ..... MR  
 Mme SCHYNS Marie-Martine ..... cdH  
 Mme VANDORPE Mathilde ..... cdH

\* Désignation en date du 8 janvier 2020

La Commission s'est réunie à huis clos à une reprise lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 3 minutes.

41. En remplacement de M. Philippe Blanchart, le 25 septembre 2019, remplaçant de Mme Valérie De Bue le 13 septembre 2019



## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Depuis la création de l'État belge, la validation des élections législatives est assurée par les parlements et non par une instance juridictionnelle.

Tant l'actuel article 48 de la Constitution que l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles sont une manifestation du principe de séparation de pouvoirs assurant notamment l'indépendance du pouvoir législatif. Il s'agit d'une partie du patrimoine institutionnel et démocratique de notre pays, partagé avec d'autres pays européens tels que le Danemark.

Des contestations de cette procédure ont été formulées devant différents parlements à l'occasion des élections législatives du 25 mai 2014 dont le Parlement wallon.

Plusieurs de ces litiges ont ultérieurement été portés devant la Cour européenne des droits de l'homme.

En son audience du 4 décembre 2019, la Grande Chambre de la Cour a examiné le recours concernant une décision du Parlement wallon.

Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement, a tenu à venir soutenir la position de l'État belge qui a fait observer à la Cour que :

- le Code électoral assure des élections libres et donne des garanties tant pour ce qui concerne le scrutin que pour son dépouillement ;
- le Parlement wallon a offert au requérant un recours effectif et immédiat, assorti des mêmes garanties que celles dont il aurait bénéficié devant un tribunal ;
- l'ensemble de la procédure a été transparente, les audiences et réunions étant publiques et un rapport ayant été publié.

La Grande Chambre a rendu son arrêt le 10 juillet 2020. Le Président du Parlement va examiner les conséquences de cet arrêt en vue d'une saisine de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires belges.

## 2. COMMISSION DES POURSUITES<sup>42</sup>

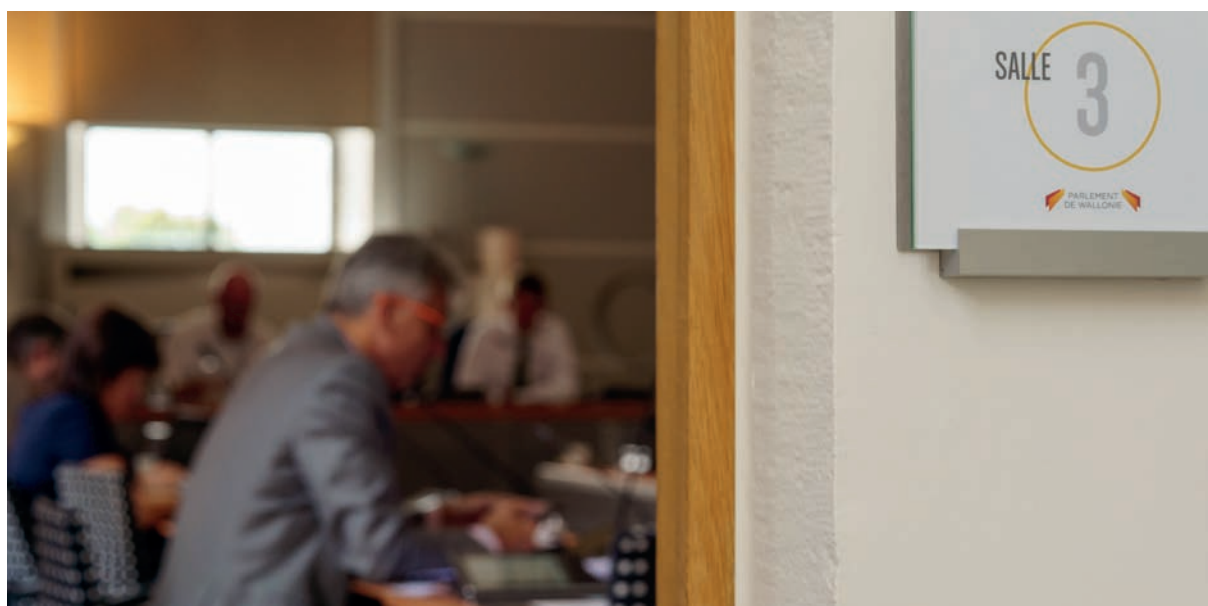
Cette commission se réunit à huis clos et est chargée d'examiner les demandes de suspension de détention d'un député, les demandes d'autorisation des poursuites introduites à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon, les demandes de suspension des poursuites qui sont déjà engagées ou les demandes de règlement de la procédure à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon dont est saisie l'assemblée par les autorités judiciaires.

### a) Composition

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. COLLIGNON Christophe <sup>43</sup>	Mme NIKOLIC Diana	M. DEMEUSE Rodrigue
M. COURARD Philippe <sup>44</sup>	M. TZANETATOS Nicolas	
M. FRÉDÉRIC André	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DESQUESNES François	

### b) Statistiques

La Commission ne s'est pas réunie lors de la session 2019-2020.



42. Art. 54 du Règlement du Parlement de Wallonie

43. En remplacement de Mme Christie Morreale, le 23 octobre 2019

44. En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 23 octobre 2019



### 3. COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES<sup>45</sup>

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes sur les matières en lien avec la politique européenne, cette commission est chargée de veiller à la participation du Parlement au bon fonctionnement de l'Union européenne en préparant des avis portant sur :

- l'ensemble des questions européennes;
- le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité des projets d'actes législatifs émanant des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen;
- les projets d'actes législatifs initiés par la Commission européenne et d'autres textes des institutions européennes.

Elle est constituée de dix membres en ce compris le Président du Parlement qui la préside. En outre, les membres belges francophones du Parlement européen sont associés aux travaux de cette commission. Ils participent avec voix consultative.

#### a) Composition

<b>Président</b> .....	M. MARCOURT Jean-Claude*
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme GROVONIUS Gwenaëlle**
<b>Vice-Président</b> .....	M. TARABELLA Marc***

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. CORNILLIE Hervé	M. BIERIN Olivier
M. MARCOURT Jean-Claude	M. EVRARD Yves	M. FLORENT Jean-Philippe
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. ANTOINE André	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	M. DISABATO Manu
M. LEGASSE Dimitri	Mme LARUELLE Sabine	Mme RYCKMANS Hélène
M. LÉONARD Laurent	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. COLLIN René	

\* Le Président du Parlement préside la Commission chargée de questions européennes (art. 52 du Règlement).

\*\* Désignation en date du 7 novembre 2019

\*\*\* Vice-présidence réservée à un député du Parlement européen (art. 52 du Règlement).

Désignation en date du 9 janvier 2020

45. Art. 52 du Règlement du Parlement de Wallonie

## **b) Faits saillants**

À l'entame de la session, la Commission s'est penchée sur la question du Brexit et a, dans ce cadre, procédé à l'audition de Madame Delcomminette, Administratrice générale de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers (AWEx) et de Wallonie-Bruxelles International (WBI), et de Monsieur Delaval, Délégué général de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.



Soucieuse d'intégrer au mieux les recommandations de la *task force* «Subsidiarité, proportionnalité et faire moins mais de manière plus efficace» et de favoriser l'émergence de la subsidiarité active dans l'Union européenne, la Commission a procédé, le 9 janvier 2020, à l'audition de Monsieur Lambertz, Président du Comité européen des régions.

Cette volonté s'est notamment concrétisée par la préparation et le dépôt par la Commission d'une contribution écrite dans le cadre du projet pilote «Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux» initié par le Comité européen des régions en collaboration avec la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE). Cette contribution présente les préoccupations, points de vue et recommandations des membres de la Commission sur les six priorités que s'est fixées la Commission européenne pour son mandat 2019-2024. Elle a été adressée au Comité européen des régions en vue d'alimenter sa résolution annuelle consacrée au programme de travail de la Commission européenne pour 2021.

Ensuite, la Commission s'est penchée sur le rôle du semestre européen, sur la nouvelle proposition de la Commission européenne sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 ainsi que sur le plan de relance initié par la Commission pour faire face à la crise induite par la pandémie de Covid-19. Elle a, à cette occasion, procédé à l'audition de Monsieur Vanden Bosch et Madame Nuyts, conseillers en charge des matières économiques et du semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique, et de Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, le 11 juin 2020.

Enfin, la Commission a examiné la stratégie menée par la Commission européenne dans le cadre des accords de libre-échange qu'elle négocie. À cet égard, Monsieur Phil Hogan, Commissaire européen au commerce, a été auditionné par la Commission le 16 juillet 2020. Durant son intervention, Monsieur Hogan a notamment exposé la volonté de la Commission européenne de procéder à un réexamen en profondeur de la politique commerciale européenne en vue d'adapter celle-ci à la nouvelle «normalité» mondiale induite par la crise sanitaire de la Covid-19.

### **c) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 9 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 15 heures et 20 minutes, et a organisé 8 auditions sur 4 thématiques.



## 4. COMMISSION DE COOPÉRATION<sup>46</sup>

Afin de promouvoir la coopération entre, d'une part, la Wallonie et, d'autre part, l'État fédéral, les autres régions et les communautés, le Parlement de Wallonie a mis en place une Commission de coopération composée de dix membres en ce compris le président du Parlement.

Cette commission tient des séances communes avec les commissions correspondantes des autres Parlements.

### a) Composition

<b>Président</b> .....	M. MARCOURT Jean-Claude*
<b>Vice-Président</b> .....	N.
<b>Vice-Président</b> .....	N.

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. DEVIN Laurent	M. JANSSEN Nicolas	M. HAZÉE Stéphane
M. FRÉDÉRIC André	Mme LAFFUT Anne	Mme KELLETER Anne
M. MARCOURT Jean-Claude	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	Mme CREMASCO Veronica
M. COLLIGNON Christophe	M. DODRIMONT Philippe	M. DISABATO Manu
M. LUPERTO Jean-Charles	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
Mme PAVET Amandine	Mme GREOLI Alda	

\* Le Président du Parlement préside la Commission de coopération (art. 51 du Règlement).

### b) Statistiques

La Commission ne s'est pas réunie lors de la session 2019-2020.

46. Art. 51 du Règlement du Parlement de Wallonie

## 5. COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES<sup>47</sup>

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes, cette commission veille à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente. La commission procède à des auditions d'experts et établit un rapport à la fin de ses travaux.

### a) Composition

**Présidente** ..... Mme NIKOLIC Diana\*  
**Vice-Présidente** ..... Mme RYCKMANS Hélène\*  
**Vice-Présidente** ..... Mme LEKANE Laure\*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. DI MATTIA Michel	Mme DURENNE Véronique	M. DISABATO Manu
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. EVRARD Yves	Mme RYCKMANS Hélène
Mme ROBERTY Sabine	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure	M. MATAGNE Julien	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. BOTIN Frederick	Mme CREMASCO Veronica
M. SAHLI Mourad	Mme de COSTER-BAUCHAU Sibylle	Mme DELPORTE Valérie
M. WITSEL Thierry	Mme MATHIEUX Françoise	
PTB	cdH	
Mme PAVET Amandine	Mme GOFFINET Anne-Catherine	

\* Désignation en date du 28 novembre 2019

47. Art. 53 du Règlement du Parlement de Wallonie

## **b) Faits saillants**

Le 6 février 2020, la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a procédé à l'audition de Madame Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur la politique du Gouvernement en matière d'égalité des chances.

Par ailleurs, une délégation composée de membres de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé ainsi que de la Commission du logement et des pouvoirs locaux s'est rendue à Gand le 21 février 2020 afin de s'informer sur la politique gantoise de lutte contre les discriminations en matière de logement et d'emploi.



## **c) Statistiques**

La Commission s'est réunie à 5 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 4 heures et 5 minutes, et a organisé une audition sur une thématique.

## 6. COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DES COMMUNICATIONS<sup>48</sup>

Cette commission est chargée du contrôle des dépenses électorales engagées par les candidats, les listes et les partis pour les élections communales et provinciales d'une part et pour les élections régionales d'autre part. Elle examine par ailleurs les réclamations déposées à l'encontre de candidats aux élections communales et provinciales.

La Commission a également pour mission de contrôler les communications et campagnes d'information du président du Parlement de Wallonie, du Gouvernement wallon, d'un ou de plusieurs de ses membres, quel que soit le support médiatique, destinées au public, auxquelles ils ne sont pas tenus en vertu d'une disposition légale ou administrative et qui sont financées directement ou indirectement par des fonds publics.

### a) Composition

**Président** ..... M. MARCOURT Jean-Claude \*

**Vice-Président** ..... M. FONTAINE Eddy \*\*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy <sup>49</sup>	Mme NIKOLIC Diana	M. BIERIN Olivier
M. FRÉDÉRIC André <sup>50</sup>	M. TZANETATOS Nicolas	Mme KELLETER Anne <sup>51</sup>
M. MARCOURT Jean-Claude <sup>52</sup>	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	Mme DELPORTE Valérie
Mme PÉCIAUX Sophie	M. MAROY Olivier	M. FLORENT Jean-Philippe
Mme ROBERTY Sabine <sup>53</sup>	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. ANTOINE André	

\* Le Président du Parlement préside la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications (art. 150 du Règlement).

\*\* Désignation en date du 9 octobre 2019

48. Art. 150 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie

49. En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 25 septembre 2019

50. En remplacement de Mme Christie Morreale, le 25 septembre 2019

51. En remplacement de Mme Bénédicte Linard, le 25 septembre 2019

52. En remplacement de M. Christophe Collignon, le 25 septembre 2019

53. En remplacement de M. André Frédéric, le 25 septembre 2019



## **b) Statistiques**

La Commission s'est réunie à huis clos à 10 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 3 heures et 22 minutes.

Elle a examiné 25 communications.

En outre, la Commission a présenté un rapport sur les dépenses électorales des partis politiques et des candidats pour l'élection du Parlement wallon du 26 mai 2019 (Doc. 86 (2019-2020) N° 1).



## 7. COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

En date du 15 avril 2020 a été créée la Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 suite à l'adoption de la proposition de résolution (Doc. 125 (2019-2020) N° 1 et 2). Elle est notamment chargée d'examiner les propositions de résolution en rapport avec la crise sanitaire qui lui sont envoyées.

Le mandat de la Commission a pris fin le 17 juin 2020, date à laquelle est venue à échéance l'habilitation conférée au Gouvernement en application de l'article 5 du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'article 6 du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution.

### a) Composition

<b>Président</b> .....	M. MARCOURT Jean-Claude*
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme RYCKMANS Hélène**
<b>Vice-Présidente</b> .....	Mme KAPOMPOLE Joëlle**

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. COLLIGNON Christophe	M. CORNILLIE Hervé <sup>54</sup>	M. HEYVAERT Laurent
M. FURLAN Paul	Mme LAFFUT Anne	Mme RYCKMANS Hélène
Mme KAPOMPOLE Joëlle	Mme NIKOLIC Diana <sup>55</sup>	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. LEGASSE Dimitri	M. BOTIN Frederick	Mme CREMASCO Veronica
Mme ROBERTY Sabine	Mme MAUEL Christine <sup>56</sup>	M. HAZEE Stéphane
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel <sup>57</sup>	
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	Mme GREOLI Alda	

\* Le Président du Parlement préside la Commission spéciale (cf. résolution 125 (2019-2020) N° 2).

\*\* Désignation en date du 16 avril 2020

54. En remplacement de M. Manu Douette, le 23 avril 2020  
 55. En remplacement de Mme Rachel Sobry, le 23 avril 2020  
 56. En remplacement de M. Jean-Paul Wahl, le 23 avril 2020  
 57. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 23 avril 2020

## **b) Faits saillants**

Le 16 avril 2020, la Commission spéciale a procédé à un débat sur la crise sanitaire du Covid-19 et, le 23 avril 2020, à un débat sur les mesures supplémentaires prises dans le cadre de la crise du Covid-19.

Le 24 avril 2020, la Commission spéciale a examiné la proposition de résolution demandant qu'une indemnité compensatoire soit octroyée à tous les indépendants et petites entreprises touchés par la crise du Covid-19, déposée par Monsieur Desquesnes, Madame Schyns, Monsieur Antoine, Madame Vandorpe, Messieurs Collin et Dispa (Doc. 139 (2019-2020) N° 1 à 3). Celle-ci demande au Gouvernement d'étendre le champ d'action de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 mars 2020 relatif à l'octroi d'indemnités compensatoires dans le cadre des mesures contre le Covid-19 afin que toute entreprise ou indépendant subissant un arrêt ou connaissant une baisse significative de ses activités puisse en bénéficier.

Le même jour, la Commission spéciale a également examiné la proposition de résolution visant à accorder une aide aux ménages wallons afin de faire face aux factures d'énergie et d'eau dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par Monsieur Mugemangango et Madame Bernard (Doc. 142 (2019-2020) N° 1 à 2). Celle-ci demande au Gouvernement d'octroyer une aide de 200 euros par ménage dont un membre est en chômage temporaire ou dont un membre a vu ses activités d'indépendant mises à l'arrêt ou quasi à l'arrêt en raison de la crise sanitaire, et ce afin de leur permettre de faire face aux factures d'eau et d'énergie.

Ces textes ont été rejetés en séance plénière le 6 mai 2020.

Enfin, les 24 avril et 19 mai 2020, la Commission spéciale a examiné la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par Monsieur Desquesnes, Madame Greoli, Monsieur Bastin, Madame Goffinet, Messieurs Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 à 5). Cette proposition vise à améliorer la situation dans les maisons de repos, les résidences-services, les institutions accueillant des personnes en situation de handicap ainsi que dans les hôpitaux psychiatriques et autres institutions sanitaires et sociales en Wallonie dans le cadre de la crise liée à la Covid-19. Elle a été rejetée en séance plénière le 3 juin 2020.

## **c) Statistiques**

La Commission spéciale s'est réunie à 5 reprises, pour une durée totale de 42 heures et 54 minutes.

4 interpellations et 271 questions orales ont été développées au cours de son mandat.

## 8. COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 PAR LA WALLONIE

En date du 15 juillet a été créée la Commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie suite à l'adoption de la proposition de résolution déposée par Messieurs Frédéric, Marcourt, Wahl, Madame Galant, Messieurs Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1 à 8). La Commission est chargée d'évaluer la gestion, au niveau wallon, dans ses différents aspects, sanitaires, économiques, financiers et sociaux, de la pandémie de la Covid-19, et d'envisager les recommandations éventuelles permettant de prendre en charge une potentielle future situation de crise sanitaire en Wallonie.

### a) Composition

**Président** ..... M. MARCOURT Jean-Claude\*  
**Vice-Président** ..... M. WAHL Jean-Paul\*\*  
**Vice-Président** ..... M. FREDERIC André\*\*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FRÉDÉRIC André	Mme NIKOLIC Diana	M. DISABATO Manu
Mme KAPOMPOLE Joëlle	Mme SOBRY Rachel	M. HEYVAERT Laurent
M. LEONARD Laurent	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. DISPA Benoît	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. LEGASSE Dimitri	M. DODRIMONT Philippe	M. HAZÉE Stéphane
Mme ROBERTY Sabine	Mme DURENNE Véronique	Mme RYCKMANS Hélène
M. SAHLI Mourad	Mme LAFFUT Anne	
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	M. DESQUESNES François	

\* Le Président du Parlement préside la Commission spéciale (cf. résolution 220 (2019-2020) N° 9).

\*\* Désignation en date du 16 juillet 2020

### b) Faits saillants

La Commission a été installée le 16 juillet 2020 et a déterminé sa méthodologie de travail. Elle a procédé le 31 août 2020 à l'audition de Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

### c) Statistiques

La Commission spéciale s'est réunie à 2 reprises lors de la session 2019-2020, pour une durée totale de 5 heures et 17 minutes.

## 9. COMITÉ « MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE »<sup>58</sup>

Le Comité a pour mission d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utiles, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire.

**Présidente** ..... Mme ROBERTY Sabine \*

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FRÉDÉRIC André	Mme DURENNE Véronique	M. HEYVAERT Laurent
Mme ROBERTY Sabine	M. JANSSEN Nicolas	Mme KELLETER Anne
PTB	cdH	
M. DUPONT Jori	M. BASTIN Christophe	
M. NEMES Samuel	Mme GOFFINET Anne-Catherine	

\* Désignation en date du 23 octobre 2019,  
avec reconduction en date du 17 juin 2020

Le Comité «Mémoire et Démocratie» s'est réuni le 25 novembre 2019 afin d'évaluer le suivi de la Convention de partenariat avec l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire».

Le Comité a, par ailleurs, visité l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire» à Liège le 20 février 2020. Les missions et le travail de l'ASBL lui ont été présentés par des membres du Conseil d'administration et de la direction. Les liens de partenariat qui lient l'ASBL au Parlement de Wallonie ont été évoqués. Le Comité a ensuite visité les expositions présentes à la Cité Miroir, siège de l'ASBL.

Sur proposition du Comité «Mémoire et Démocratie», le Bureau a conclu une nouvelle convention de partenariat qui lie le Parlement et l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire». La convention confirme l'adhésion du Parlement au réseau «Territoire de Mémoire», cordon sanitaire éducatif pour résister aux idées qui menacent les libertés, et assure le soutien de l'ASBL aux travaux du Comité afin qu'il puisse mener à bien ses missions de sensibilisation et de promotion de la démocratie ainsi que d'éducation à la mémoire.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises pour une durée totale de 2 heures et 15 minutes.

58. Art. 57 du Règlement du Parlement de Wallonie



## 10. COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT DE WALLONIE

**Président** ..... M. MARCOURT Jean-Claude

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. COLLIGNON Christophe	M. TZANETATOS Nicolas	M. AGACHE Laurent
M. MARCOURT Jean-Claude		
Mme PÉCRIAUX Sophie		
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	M. BASTIN Christophe	

Le Comité s'est réuni à une reprise, à Namur, lors de la session 2019-2020<sup>59</sup>.



59. Voir infra, p. 81, « Accueil de délégations étrangères »

# GROUPES DE TRAVAIL



## **1. GROUPE DE TRAVAIL SUR « LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »**

Le groupe de travail a été constitué par la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité le 18 juin 2020.

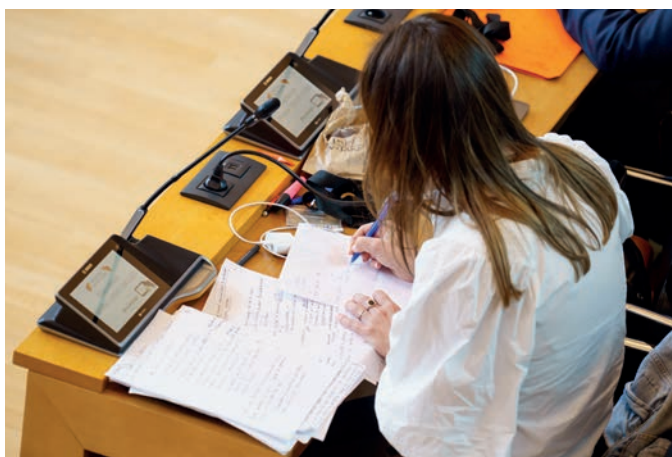
Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2019-2020.

## **2. GROUPE DE TRAVAIL « DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE CLIMAT »**

Le groupe de travail a été constitué par la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité le 13 juillet 2020.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2019-2020.

# RÉUNIONS CONJOINTES<sup>60</sup>



## 1. RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Ces commissions se sont réunies conjointement le 19 février 2020 afin de débattre du plan de restructuration de GlaxoSmithKline (GSK).

## 2. RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ, DE LA COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Ces commissions ont organisé conjointement une visite à Gand le 21 février 2020 sur le thème de l'égalité des chances. Il s'agissait pour la commission conjointe de s'informer sur la politique gantoise de lutte contre les discriminations en matière de logement et d'emploi.

60. Art. 65 du Règlement du Parlement de Wallonie

## **C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES**

**À LA CLÔTURE DE LA SESSION, CHAQUE DÉPUTÉ PEUT,  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 40 DU RÈGLEMENT,  
DÉPOSER UN RAPPORT REPRENANT L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES.  
IL S'AGIT NOTAMMENT DE FAIRE ÉTAT DES PROPOSITIONS DE DÉCRET,  
DE RÉOLUTION OU DE MOTION DONT LE DÉPUTÉ EST SIGNATAIRE  
MAIS ÉGALEMENT DES MISSIONS ET VISITES AUXQUELLES IL A PARTICIPÉ.**

Outre un relevé des questions recevables adressées au Gouvernement et celui des déclarations d'intérêt régional développées, le rapport peut également présenter d'autres activités menées par le mandataire au sein d'une autre assemblée parlementaire ou au niveau local.

Pour la session ordinaire 2018-2019  
et la session extraordinaire 2019,  
8 parlementaires ont déposé un rapport d'activités politiques.  
Les rapports pour la session ordinaire 2019-2020  
paraîtront en novembre 2020.

Ces publications sont accessibles  
via la fiche de présentation des députés  
sur le site web du Parlement.





PARLEMENT  
DE WALLONIE

# LES RELATIONS INTERNATIONALES

## RÔLE INTERNATIONAL DU PARLEMENT

LA CONSTITUTION AINSI QUE LA LOI SPÉCIALE DU 8 AOÛT 1980 DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES CONSACRENT LES COMPÉTENCES DES PARLEMENTS RÉGIONAUX SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE LES TRAITÉS.

Concrètement, le Parlement de Wallonie est amené à donner son assentiment aux traités qui lui sont soumis par le Gouvernement.

En vue de jouer ce rôle ou, plus largement, de nourrir sa réflexion, le Parlement peut mener des missions d'étude à l'étranger et accueillir des délégations étrangères. Il peut également influencer sur la politique internationale du Gouvernement wallon en lui adressant son point de vue par le biais de résolutions.

Par ailleurs, outre l'action qu'il peut mener au sein d'organisations internationales, le Parlement peut mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.

Enfin, le rôle international du Parlement de Wallonie recouvre également son action sur la scène européenne. Aux termes de la Déclaration n° 51 du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit comme une chambre parlementaire nationale au niveau européen, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité.



## A. RELATIONS BILATÉRALES

### 1. ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

#### Québec

Dans le cadre d'une mission d'une semaine en Europe consacrée à la régulation des pesticides, une délégation de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Québec s'est rendue le 8 octobre 2019 au Parlement de Wallonie pour s'entretenir avec des membres de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.



La rencontre a été l'occasion pour les deux délégations de partager les points de vue et expériences sur l'utilisation des pesticides et produits phytosanitaires, notamment dans le domaine agricole.

Par ailleurs, la 12<sup>e</sup> session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement de Wallonie s'est tenue du 3 au 5 mars 2020 au Parlement de Wallonie. Cette nouvelle rencontre a permis de réaffirmer la profondeur et la vigueur des liens particuliers existant entre la Wallonie et le Québec.

Outre l'actualité politique et parlementaire, cette session a été l'occasion d'aborder les bonnes pratiques wallonnes et québécoises en matière de politique d'innovation et d'économie circulaire. Les travaux du Comité mixte se sont clôturés par l'adoption d'une résolution par thématique de travail.



### Nouvelle-Zélande

Le 11 octobre 2019, le Parlement de Wallonie a reçu la visite d'une délégation de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande conduite par Madame Anne Tolley, Vice-Présidente. À l'occasion d'un entretien avec la délégation, le Président Marcourt s'est réjoui des partenariats existant entre la Wallonie et la Nouvelle-Zélande, principalement dans le domaine des sciences du vivant. Il a également tenu à présenter les différentes initiatives entreprises par le Parlement en vue de permettre aux jeunes et, plus largement, à l'ensemble de la société civile de s'impliquer dans le débat public. La délégation néo-zélandaise a souligné l'importance de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande dans la perspective d'un Brexit sans accord.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Le Parlement de Wallonie entretient des relations privilégiées avec l'Assemblée nationale du Québec. Les Présidents des deux assemblées ont signé une Entente le 6 février 2003 en vue de créer un comité commun afin de pérenniser et d'institutionnaliser la coopération et les échanges de bonnes pratiques en matière parlementaire.

Composé de sept membres par assemblée dont les Présidents, le Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement de Wallonie se réunit chaque année, alternativement à Québec et à Namur.

Chaque session comprend :

- des séances d'échanges relatives à l'actualité politique des deux entités ;
- des réunions de travail et des visites de terrain thématiques.

À l'issue de ses travaux annuels, le Comité mixte peut adopter une résolution par thématique de travail.



## France

Le 10 décembre 2019, le Parlement a reçu la visite de S.E. Madame Hélène Farnaud-Defromont, Ambassadrice de la République française près le Royaume de Belgique. Les échanges intervenus avec le Président Marcourt ont surtout porté sur les similitudes entre la Wallonie et le nord de la France en termes de tissu économique et de défis liés à la reconversion économique et sur la démocratie représentative. Des possibilités de renforcement de la coopération entre institutions wallonnes et françaises ont été évoquées.

## Kurdistan irakien

Le 19 décembre 2019, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Monsieur Delavar Ajeiy, Représentant du Gouvernement du Kurdistan irakien auprès de l'Union européenne. Au cours de l'entretien, le fonctionnement

**LES SIMILITUDES ENTRE LA WALLONIE ET LE NORD DE LA FRANCE EN TERMES DE DÉFIS LIÉS À LA RECONVERSION ÉCONOMIQUE ONT FAIT L'OBJET DES ÉCHANGES AVEC L'AMBASSADRICE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**



du Parlement ainsi que sa place au sein de la Belgique fédérale a été présenté par Monsieur Charles Gardier, Président de la Commission des affaires générales et des relations internationales. Le Représentant Ajgeiy a, pour sa part, souligné le rôle clé des forces armées kurdes dans la lutte contre l'organisation terroriste État islamique et le fait que la victoire n'a été rendue possible qu'avec le soutien de la coalition internationale, dont a fait partie la Belgique, à l'égard de laquelle il a tenu à exprimer sa reconnaissance.



### **Suède**

Le 13 janvier 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Madame Annika Hahn-Englund, Ambassadeur du Royaume de Suède près le Royaume de Belgique. À cette occasion le Président Marcourt et l'Ambassadeur ont évoqué la perspective de rapprocher le Parlement de Wallonie et le Parlement suédois par la création d'un Comité mixte entre les deux assemblées en vue d'initier des contacts parlementaires directs sur des sujets tels que les mutations économiques et sociétales, les défis migratoires ou encore le changement climatique.



### **Roumanie**

Le 15 janvier 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Madame Andreea Păstârnac, Ambassadeur de la Roumanie près le Royaume de Belgique. L'échange de vues avec le Président Marcourt a permis de poser les bases d'un dialogue entre le Parlement de Roumanie et le Parlement de Wallonie, notamment en termes d'égalité des genres, d'innovation et d'agriculture.

### **États-Unis**

Le Parlement de Wallonie a accueilli, du 21 au 24 janvier 2020, une délégation de sept parlementaires provenant de diverses entités fédérées américaines dans le cadre d'un programme d'échange sur les énergies renouvelables mis en place avec la «National Conference of State Legislatures» (NCSL) avec le soutien de l'Ambassade des États-Unis en Belgique.







Ce projet a été l'occasion d'un partage de connaissances entre législateurs fédérés en vue d'améliorer les approches de diversification des portefeuilles énergétiques, de soutenir une législation efficace et une surveillance des processus gouvernementaux et d'améliorer la compréhension des processus d'élaboration des politiques de chaque pays.

### Royaume-Uni

Le 3 février 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Martin Shearman, Ambassadeur du Royaume-Uni près le Royaume de Belgique. Cet entretien était la première visite de l'Ambassadeur Shearman après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. C'est donc naturellement que l'entretien a porté sur les conséquences du Brexit tant pour la Wallonie que pour le Royaume-Uni ainsi que sur les perspectives de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

**CET ENTRETIEN  
ÉTAIT LA  
PREMIÈRE  
VISITE DE  
L'AMBASSADEUR  
SHEARMAN  
APRÈS  
LA SORTIE  
DU ROYAUME-  
UNI DE L'UNION  
EUROPÉENNE.**



## Allemagne

Le 11 février 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne près le Royaume de Belgique. Le Président Marcourt et l'Ambassadeur Kotthaus se sont réjouis des excellentes relations économiques et diplomatiques entre la Wallonie et l'Allemagne et ont souligné que celles-ci pourraient être développées, en particulier entre le Parlement de Wallonie et les parlements régionaux allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat.

**LE PRÉSIDENT MARCOURT ET L'AMBASSADEUR KOTTHAUS SE SONT RÉJOUIS DES EXCELLENTES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET DIPLOMATIQUES ENTRE LA WALLONIE ET L'ALLEMAGNE.**

## Pakistan

Le 12 février 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Aslam Janjua, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan. Le Président Marcourt s'est félicité, au cours de l'entretien qui a suivi la visite du Parlement, de l'action de l'Union européenne au Pakistan, par le biais du système de préférences tarifaires «SPG+», tout en regrettant la modestie des relations directes de ce pays avec la Wallonie. L'Ambassadeur Janjua a, pour sa part, présenté la situation politique pakistanaise et notamment l'agenda social et économique du Gouvernement.





**LE PRÉSIDENT  
MARCOURT  
A FAIT PART  
À L'AMBASSADEUR  
DE SON VŒU  
DE VOIR LES  
COOPÉRATIONS  
ENTRE  
LA WALLONIE  
ET LA NORVÈGE  
S'INTENSIFIER.**

#### **Norvège**

Le 18 février 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Per Strand Sjaastad, Ambassadeur du Royaume de Norvège près le Royaume de Belgique. Le Président Marcourt a fait part à l'Ambassadeur de son vœu de voir les coopérations entre la Wallonie et la Norvège s'intensifier, singulièrement dans le domaine de la recherche. L'Ambassadeur s'est montré particulièrement optimiste pour l'avenir des futures relations entre les deux entités en matière d'énergie, de lutte contre le changement climatique ou de développement des échanges commerciaux.

#### **Japon**

Le 20 février 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Makita Shimokawa, Ambassadeur du Japon près le Royaume de Belgique. Le Président Marcourt a, dès l'entame de la discussion, souligné l'ancienneté des relations entre le Japon et la Belgique et s'est réjoui des nombreuses valeurs partagées par ce pays et la Belgique. L'Ambassadeur Shimokawa a estimé que de multiples synergies pourraient être développées entre la Wallonie et le Japon, par exemple dans les secteurs du spatial, de l'aérien et de la chimie.



### **Suisse**

Le 30 juin 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Philippe Brandt, Ambassadeur de la Confédération suisse près le Royaume de Belgique. Les échanges ont porté sur les moyens mobilisés par la Belgique et la Suisse en vue de contenir la pandémie de Covid-19 et de minimiser ses conséquences pour leurs populations respectives. Dans ce cadre, le Président Marcourt a tenu à souligner les innovations proposées par le Parlement à ses membres en vue de maintenir la continuité de l'activité parlementaire durant la pandémie, comme la possibilité de prendre part aux débats et aux votes de manière électronique. L'Ambassadeur Brandt s'est également montré intéressé par le processus de reconversion de l'économie wallonne et s'est réjoui des excellentes relations économiques entre la Belgique et la Suisse.

### **Madagascar**

Le 14 juillet 2020, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Jean-Omer Beriziky, Ambassadeur de la République de Madagascar près le Royaume de Belgique. Les échanges avec le Président Marcourt ont essentiellement porté sur l'ancienneté des relations entre Madagascar et la Belgique ainsi que sur la tenue des élections présidentielles malgaches de 2018. Le processus de fédéralisation de l'État belge a particulièrement retenu l'attention de l'Ambassadeur, qui a formé le vœu que davantage de coopération entre institutions wallonnes et malgaches puisse intervenir.

## B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

**L'ENSEMBLE DES PROJETS D'ACTES LÉGISLATIFS SONT REPRIS DANS LE TABLEAU BIMENSUEL DE SUIVI DES QUESTIONS EUROPÉENNES DISTRIBUÉ LA VEILLE DE CHAQUE SÉANCE PLÉNIÈRE ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DU PARLEMENT.**

Le rôle du Parlement de Wallonie en termes de participation à la construction de l'Union européenne est défini aux articles 122 et 123 du Règlement du Parlement.

Ce rôle est particulièrement important dans la mesure où la Déclaration n° 51 du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne précise que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent sur la scène européenne comme une composante du Parlement national belge.

En amont du processus décisionnel européen, les projets d'actes législatifs sont transmis au Parlement de Wallonie afin qu'il soit procédé à un contrôle de subsidiarité. Ce contrôle consiste en la vérification par le Parlement que le projet d'acte envisagé par les institutions de l'Union ne peut être adopté de manière plus satisfaisante par un État membre à un niveau central, régional ou local.

Concrètement, l'ensemble des projets d'actes législatifs sont repris dans le Tableau bimensuel de suivi des questions européennes distribué la veille de chaque séance plénière et publié sur le site web du Parlement. À compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, le Parlement de Wallonie, par le biais de sa Commission chargée de questions européennes, dispose d'un délai de huit semaines pour adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil des Ministres et de la Commission européenne un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet d'acte législatif en cause ne respecte pas le principe de subsidiarité.





Au terme de la procédure et en fonction du nombre de parlements estimant que le projet d'acte législatif ne respecte pas le principe de subsidiarité, l'institution européenne à l'origine de l'acte peut être appelée à réexaminer sa proposition.

Si le texte proposé ne pose pas de problème au regard du principe de subsidiarité, il est examiné par le Conseil des Ministres de l'Union européenne. Le Parlement de Wallonie dispose d'un droit de regard sur les activités du Conseil des Ministres de l'Union européenne au travers de ses prérogatives en termes de contrôle du Gouvernement. En effet, la Belgique est représentée au sein du Conseil des Ministres de l'Union européenne alternativement par des membres des gouvernements fédéral, communautaire et régional (les modalités sont reprises dans l'accord de coopération du 8 mars 1994 relatif à la représentation du Royaume de Belgique au sein du Conseil).

Au terme du processus décisionnel européen, le projet d'acte législatif peut devenir une directive. Une directive est un acte normatif fixant les objectifs généraux vers lesquels doivent tendre les États membres et dont les modalités doivent être fixées dans les législations nationales. Les directives relevant des compétences wallonnes doivent être transposées par des décrets adoptés par le Parlement de Wallonie.

De manière plus générale, la Commission chargée de questions européennes du Parlement peut rendre des avis portant sur l'ensemble des questions européennes.

Pour faciliter l'exercice de l'ensemble de ces prérogatives, le Parlement entretient des relations avec différentes institutions européennes.

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur la page dédiée  
du site web du Parlement**  
[parlwal.be/3bBSmGn](https://parlwal.be/3bBSmGn)

## C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES

### 1. ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX (PARLEMENT BENELUX)

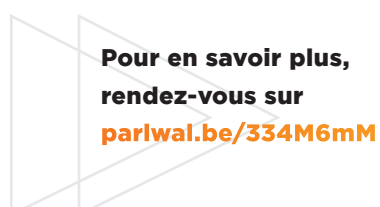
L'Assemblée interparlementaire Benelux est l'assemblée consultative de l'Union Benelux.

Créée en 1955, elle vise à adresser au Comité des ministres Benelux des recommandations dans les domaines de la coopération transfrontalière, du maintien et du développement d'une union économique, du développement durable, de la justice et des affaires intérieures et de la coopération avec d'autres États et entités locales et régionales.



Le Parlement de Wallonie est représenté au sein du Parlement Benelux par deux membres effectifs (Madame Gwenaëlle Grovonijs et Monsieur Jean-Philippe Florent) et deux membres suppléants (Monsieur Jean-Pierre Lepine et Madame Anne Kelleter).

Au cours de la session 2019-2020, le Parlement Benelux a tenu 23 réunions de commissions et s'est réuni en séance plénière les 6 et 7 décembre 2019, 13 et 14 mars et 19 et 20 juin 2020.



## 2. CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL (CPI)

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI) est l'assemblée parlementaire de la Grande Région formée par les régions allemandes de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la région française Grand Est, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

Le CPI vise à promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière. Le travail est réparti au sein de six commissions. La présidence de la Commission 1 «Affaires économiques» revient à un membre du Parlement de Wallonie.

Au sein de cette institution, le Parlement de Wallonie est représenté par cinq membres effectifs (Messieurs Jean-Claude Marcourt, Philippe Courard, Yves Evrard, Madame Christine Mauel et Monsieur Jean-Philippe Florent) et cinq membres suppléants (Monsieur Laurent Léonard, Mesdames Sabine Roberty, Diana Nikolic, Caroline Cassart-Mailleux et Monsieur Laurent Agache).

Le 6 décembre 2019, le Landtag de Sarre a accueilli la 63<sup>e</sup> séance plénière du CPI. À cette occasion, Monsieur Yves Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques», a présenté le programme annuel de sa commission et a annoncé que celle-ci se concentrerait sur la formation en alternance ainsi que l'économie circulaire.

Lors de la même réunion, le Conseil a adopté trois recommandations portant sur les thématiques suivantes :

- l'aménagement de la voie navigable de la Moselle et les redevances de navigation sur cette voie fluviale;
- les perspectives d'actions communes de commémoration;
- le Centre commun de coopération policière et douanière au Luxembourg.

Au cours de la 64<sup>e</sup> séance plénière, organisée le 5 juin 2020 à Sarrebruck, le Conseil s'est penché sur l'état de la pandémie de Covid-19 dans la Grande Région. Le Président Marcourt est intervenu afin d'inviter les États membres à tirer les leçons de la crise sanitaire en termes de coopération transfrontalière. Il a par ailleurs dénoncé le manque de solidarité et de coordination qui s'est illustré par la fermeture des frontières et un retour de la préférence nationale en termes d'équipements. Le Président Marcourt s'est également dit convaincu de l'importance d'un plan de relance fort en vue de maintenir le tissu socio-économique de la Grande Région mais aussi de préserver les franges de la population qui ont le plus souffert de la crise sanitaire.



**LE PRÉSIDENT MARCOURT EST INTERVENU AFIN D'INVITER LES ÉTATS MEMBRES À TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE SANITAIRE EN TERMES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.**



**LE CPI VISE À PROMOUVOIR  
LE RÔLE ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET CULTUREL  
DE LA GRANDE RÉGION  
AINSI QU'À FAVORISER  
LA COOPÉRATION  
TRANSFRONTALIÈRE.**



La Commission 1 «Affaires économiques» a ensuite été invitée par l'assemblée plénière à se pencher sur les implications de la résolution sur la «crise du coronavirus dans la Grande Région», notamment dans le cadre du processus de déconfinement.

Le Conseil a enfin adopté les cinq recommandations portant sur les thématiques suivantes:

- l'agriculture solidaire dans la Grande Région;
- la formation des viticulteurs dans la Grande Région;
- l'amélioration de la gestion interrégionale des crises dans la Grande Région;
- l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de sécurité intérieure, protection civile, pompiers et services de secours;
- la création d'un mécanisme pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (ECBM).

Le 26 juin 2020, la Commission 1 «Affaires économiques» a consacré une réunion aux enjeux économiques transfrontaliers du déconfinement. Cette réunion, qui s'est tenue au Parlement, a été l'occasion d'échanger les points de vue et expériences respectifs en vue de l'élaboration d'une recommandation. Des auditions ont notamment été menées qui ont permis de nourrir un rapport à adresser à l'ensemble des membres du Conseil parlementaire interrégional.

La session 2019-2020 a été marquée par 11 réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional sur des sujets tels que le mécanisme transfrontalier européen (ECBM), les aéroports de la Grande Région, les réfugiés et la migration dans l'Union européenne sans oublier les freins à l'accès au marché du travail transfrontalier de la Grande Région.

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3IZfh3b](https://parlwal.be/3IZfh3b)**

### 3. CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE (CALRE)

La CALRE est l'assemblée réunissant les présidents des parlements régionaux de l'Union européenne qui possèdent un pouvoir législatif, soit 74 régions réparties au sein de 8 pays.

Sa mission consiste à promouvoir le rôle des parlements régionaux dans le processus décisionnel européen, à renforcer les liens entre les assemblées par l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière.

L'assemblée plénière extraordinaire de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) s'est tenue le 7 octobre 2019 à Bruxelles. À cette occasion, Monsieur Gustavo Matos, Président du Parlement des Canaries, a été élu Président de la CALRE pour l'année 2020. Le Président Matos a fixé deux axes prioritaires pour sa présidence: l'intensification du développement durable et l'approfondissement de la transparence des institutions régionales.

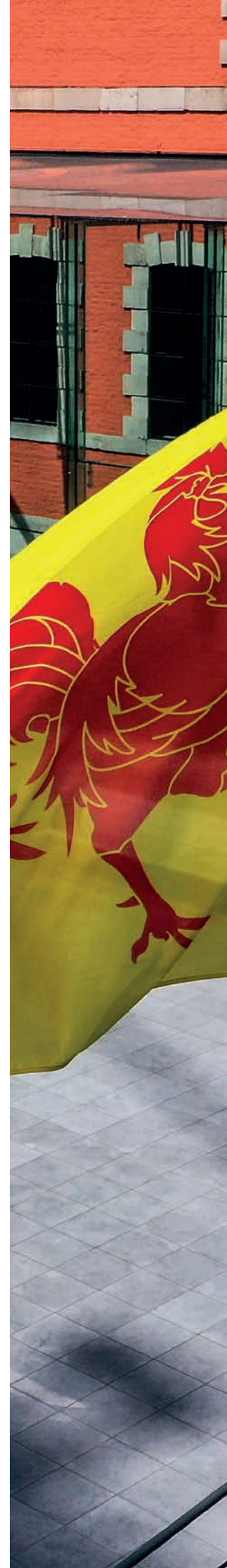
Au cours de la même réunion, le Président Marcourt a été désigné en qualité de coordinateur du Groupe de travail «Législation européenne et investissements publics». Dans son intervention, Monsieur Marcourt a souligné les opportunités qu'offrirait la modernisation des règles comptables européennes tant en termes d'investissements bénéfiques à la population dans les domaines de la mobilité ou encore de la santé que de libération de la croissance.

Enfin, deux prix CALRE Awards «Stars of Europe» ont été décernés au Parlement de Wallonie pour ses bonnes pratiques. L'intervention de Monsieur Jean-Claude Juncker devant le Parlement le 8 mai 2018 et la création en septembre 2018 d'une chaîne Youtube ParlWal TV ont été récompensées.

Par ailleurs, le 14 juillet 2020, le Président Marcourt a représenté Monsieur Gustavo Matos, Président de la CALRE, à l'occasion d'une réunion de l'Alliance pour la cohésion (#CohesionAlliance) consacrée au plan de relance européen et à ses implications pour la politique de cohésion de l'Union européenne. À l'occasion de son intervention, le Président Marcourt a notamment souligné que l'Europe devait permettre de revoir les règles monétaires et budgétaires des États au vu de la situation sanitaire, sociale et économique. Il a en outre soutenu que l'Union européenne devait se doter d'une stratégie industrielle forte et ambitieuse permettant de mieux résister aux chocs futurs.

Cette réunion a également été l'opportunité de présenter une nouvelle version de la déclaration intitulée «Déclaration de l'Alliance pour la cohésion pour une Europe de la cohésion, du développement durable et de la résilience».

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3iapmbs](https://parlwal.be/3iapmbs)**





## SAVIEZ-VOUS QUE ?



L'Alliance pour la Cohésion (#CohesionAlliance) est une coalition lancée en 2018 par les principales associations européennes de régions et de villes, dont la CALRE, qui plaide pour une politique de cohésion européenne renforcée dans le cadre financier pluriannuel au-delà de 2020.

# LE PARLEMENT ET LES CITOYENS



## A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX

EN ÉLISANT TOUS LES CINQ ANS LES DÉPUTÉS WALLONS,  
LES CITOYENS LEUR DONNENT LE MANDAT DE LES REPRÉSENTER AU PARLEMENT.  
LE MÉCANISME DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE N'EXCLUT CEPENDANT PAS  
QUE LA POPULATION PUISSE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DÉCISIONS EN ÉTANT CONSULTÉE,  
EN DÉBATTANT OU EN PROPOSANT. LE DERNIER MOT REVIENT TOUTEFOIS AUX REPRÉSENTANTS ÉLUS.  
PLUSIEURS MANIÈRES DE FAIRE ENTENDRE SA VOIX EXISTENT.

### 1. LES ADRESSES<sup>61</sup>

Une adresse est une déclaration écrite par laquelle des citoyens communiquent au Parlement leur opinion ou leurs vœux concernant une affaire importante.

Les adresses doivent être envoyées au Président du Parlement. Seules sont prises en considération celles se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

Une commission saisie d'une adresse peut décider d'en auditionner les auteurs et de demander un rapport au Gouvernement.

**DES CITOYENS  
COMMUNIQUENT  
AU PARLEMENT  
LEUR OPINION  
OU LEURS VŒUX.**

61. Art. 128 du Règlement du Parlement de Wallonie



## 2. LES AVIS<sup>62</sup>

Le Parlement de Wallonie est le seul parlement belge qui permet aux citoyens d'introduire un avis sur une proposition ou un projet de décret ou sur une proposition de résolution.

Dès qu'une proposition est prise en considération ou qu'un projet est déposé, ce document est mis en ligne sur le site web du Parlement. Il est alors possible d'introduire un avis qui est communiqué à la commission et au membre du Gouvernement concernés ainsi que, le cas échéant, aux auteurs de la proposition. Les avis peuvent être déposés jusqu'au moment où la discussion générale de la proposition ou du projet est ouverte. Concrètement, il s'agit du jour où le texte est mis à l'ordre du jour de la commission compétente.

Durant la session 2019-2020, 17 avis ont été reçus et envoyés en commission.

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3by2LTw](https://parlwal.be/3by2LTw)**

## 3. LES PÉTITIONS<sup>63</sup>

Le droit de pétition est inscrit dans l'article 28 de la Constitution. Il permet à un ou plusieurs citoyens (quel que soit leur âge) de faire entendre leur voix en attirant l'attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s'agir d'un avis, d'une demande, d'une plainte ou de toute autre proposition.

Les citoyens peuvent déposer et soutenir des pétitions par voie électronique.

62. Art. 129 du Règlement du Parlement de Wallonie

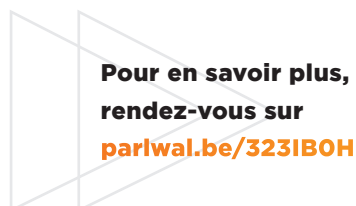
63. Art. 127 du Règlement du Parlement de Wallonie

Durant la session 2019-2020, trois pétitions qui avaient été reçues lors de la session précédente ont été examinées en commission:

- la pétition sur la demande de classement de la maison de l'éclusier à Visé, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 7 octobre 2019, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions à l'unanimité (Doc. 45 (2019-2020) N° 1);
- la pétition pour l'arrêt immédiat des travaux sur le Pont des Trous de Tournai, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 7 octobre 2019, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions à l'unanimité (Doc. 46 (2019-2020) N° 1);
- la pétition sur la consultation populaire sur le CETA, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 20 janvier 2020, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions à l'unanimité (Doc. 104 (2019-2020) N° 1).

En outre, huit nouvelles pétitions ont été envoyées et examinées en commission durant la session 2019-2020:

- la pétition sur les impacts de l'arrivée d'Alibaba sur la qualité de vie des citoyens et les engagements des autorités wallonnes, examinée en Commission du budget et des infrastructures sportives. Le 6 janvier 2020, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions à l'unanimité (Doc. 95 (2019-2020) N° 1);
- la pétition sur le contournement nord de Wavre, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 20 janvier 2020, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions à l'unanimité (Doc. 103 (2019-2020) N° 1);
- la pétition sur la révision des indemnités de fin de mandat, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 29 juin 2020, la Commission a adopté son rapport et sa conclusion à l'unanimité (Doc. 205 (2019-2020) N° 1);
- la pétition sur la réalisation du tronçon manquant de la RN54, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 15 juin 2020, la Commission a adopté son rapport et sa conclusion (Doc. 194 (2019-2020) N° 1);
- les pétitions sur la demande d'un moratoire du développement de l'éolien industriel en Wallonie et d'une prise de position scientifiquement fondée, examinées en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 29 juin 2020, la Commission a adopté son rapport et sa conclusion à l'unanimité (Doc. 211 (2019-2020) N° 1);
- les pétitions «Non à la gratuité du réseau TEC», examinées en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 13 juillet 2020, la Commission a adopté son rapport et ses conclusions.



## LES CITOYENS PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉS À LA RÉDACTION DE DÉCRETS.

### 4. PLATEFORME « UN DÉCRET PAR TOUS, UN DÉCRET POUR TOUS »

Par le biais de la plateforme «Un décret par tous, un décret pour tous», les citoyens peuvent intervenir directement sur des problématiques soulevées par des députés en amenant des propositions, en souscrivant à différentes interventions ou, au contraire, en les combattant et en amenant leurs propres suggestions.

Le Parlement de Wallonie est la seule assemblée parlementaire belge à procéder à une consultation de la population pour la rédaction de certains de ses décrets.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/335p92L](https://parlwal.be/335p92L)



### 5. ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Régulièrement, des institutions ou des associations peuvent venir présenter leur action dans la Galerie de verre du Parlement. C'est l'occasion d'un contact direct avec les parlementaires et les ministres. Chaque demande est examinée par le Bureau du Parlement.

En outre, les locaux du Parlement de Wallonie peuvent être mis à disposition d'une institution ou d'une association.

Durant la session 2019-2020, 15 organismes ont reçu l'accord du Bureau pour occuper les salles du Parlement.



## B. PANEL CITOYEN

Depuis 2016, le Parlement de Wallonie implique également la société civile en mettant en place des panels citoyens. Ces panels sont invités à échanger, sur base des enjeux et des controverses, avec l'ambition de créer un véritable dialogue avec les élus et de resserrer les liens entre citoyens et élus. Dans cette démarche, les groupes politiques et le Gouvernement wallon s'engagent à écouter, à dialoguer et à répondre au message ainsi qu'aux idées principales du panel, conservant leur liberté de donner suite ou non à la déclaration consensus établie par les citoyens.

## C. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE

Le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne est à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations à l'égard des administrations wallonnes notamment. Des réclamations peuvent être introduites auprès de son service.

Le 6 novembre 2019, Monsieur Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a remis son septième rapport annuel (Doc. 66 (2019-2020) N° 1). Ce rapport a été examiné les 6 et 7 janvier 2020 par les différentes commissions permanentes du Parlement (voir [parlwal.be/3by3x2S](http://parlwal.be/3by3x2S)).

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3h86SGY](http://parlwal.be/3h86SGY)**



## D. MISSION PÉDAGOGIQUE

Le Parlement de Wallonie tient à sensibiliser les jeunes à l'importance de participer activement au processus démocratique et à mieux faire connaître son fonctionnement.

### 1. OPÉRATION « UN JOUR AU PARLEMENT DE WALLONIE »

Le Parlement offre aux classes et enseignants qui visitent le Parlement un cadre et des outils pédagogiques dans le but de répondre au mieux à leurs attentes. Dans cette optique, les portes du Parlement leur sont régulièrement ouvertes -notamment lors de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie»- afin qu'ils puissent bénéficier d'un encadrement adéquat et d'outils adaptés à leur formation citoyenne.

Lors des journées consacrées à l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie», les élèves prêtent serment en salle des séances plénières, examinent leurs propres propositions de décret et de résolution en commissions parlementaires présidées par des députés, travaillent avec des fonctionnaires du Parlement et passent enfin au vote, comme le font les véritables élus. À la fin de l'activité, chaque élève reçoit son diplôme de parlementaire d'un jour.

La neuvième édition de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie» qui devait rassembler, entre le 16 mars et le 12 juin 2020, 4 000 élèves et leurs professeurs de 121 établissements de l'enseignement primaire et secondaire francophone et germanophone, a été annulée en raison de la pandémie de Covid-19.

Une session extraordinaire de l'opération est d'ores et déjà prévue à l'automne 2020 afin de permettre aux groupes ayant déjà effectué un travail de préparation de participer à l'opération.

La prochaine session ordinaire de l'opération, à laquelle seront invités l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone, sera organisée au printemps 2021.

**LES ÉLÈVES  
PRÊTENT SERMENT  
EN SALLE  
DES SÉANCES  
PLÉNIÈRES AVANT  
D'EXAMINER  
LEURS PROPRES  
PROPOSITIONS  
DE DÉCRET  
ET DE RÉOLUTION  
EN COMMISSIONS  
PARLEMENTAIRES  
PRÉSIDIÉES PAR  
DES DÉPUTÉS.**



## 2. OPÉRATION « JE DÉCOUVRE MA VILLE »

Chaque année, à l'occasion de l'opération «Je découvre ma ville» organisée par la Ville de Namur, le Parlement accueille des jeunes Namurois âgés de 9 à 12 ans désireux de s'initier au travail parlementaire.

Cette journée s'est déroulée le 19 octobre 2019 et a permis à 55 enfants et leurs animateurs d'examiner, de débattre et de voter, sous la présidence de deux députés, quatre propositions de résolution.

Chaque participant s'est vu attribuer son diplôme de parlementaire d'un jour après avoir participé à une visite des lieux et visionné le film de présentation du Parlement de Wallonie.



### SAVIEZ-VOUS QUE ?



Soucieux de s'ouvrir à la société, le Parlement de Wallonie accueille également chaque année des établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi, les locaux du Parlement sont régulièrement mis à disposition des universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitant y effectuer des simulations parlementaires ou des activités à vocation pédagogique.

Les services du Greffe peuvent assurer une présentation du Parlement et des travaux qui s'y déroulent.



## E. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT

### 1. ADAPTATIONS RENDUES NÉCESSAIRES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

L'accès des visiteurs aux tribunes publiques des salles de réunion, à l'exception des représentants des médias, a été interdit du 19 mars 2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2020 inclus en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Il est à noter que la publicité directe des réunions est restée assurée via le site web du Parlement et la chaîne YouTube ParlWal TV.

Les activités non parlementaires (visites, occupations de locaux, etc.) ont été annulées pendant cette période. Les visites guidées du Parlement ont repris le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

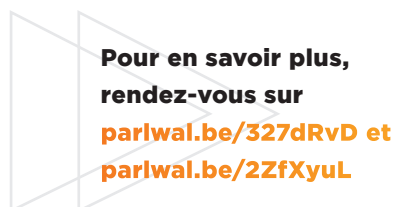
**LES VISITES GUIDÉES  
DU PARLEMENT  
ONT REPRIS LE  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020.**

## PARLWAL TV

Toutes les réunions de commissions sont diffusées en direct sur ParlWal TV et ce de manière automatisée.

Tant les séances plénières que les réunions de commissions peuvent être visionnées à la demande, par le biais des podcasts publiés tant sur le site web du Parlement que sur ParlWal TV.

Un film de présentation et des capsules vidéos développant diverses thématiques liées au Parlement sont également publiées sur ParlWal TV.

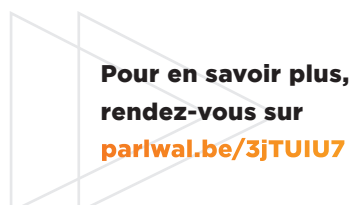


## 2. OPEN DATA

Le site web du Parlement comporte une plateforme mettant à la disposition des citoyens et des entreprises gratuitement et sans restriction de nombreuses données issues de la base de données du Parlement.

Concrètement, l'accès à de nombreuses données brutes est facilité, parmi lesquelles la composition du Parlement, les publications (décrets, résolutions, ordres du jour, comptes rendus, etc.) et l'agenda. L'interopérabilité de ces données permet également à l'utilisateur de recouper l'information et de créer de nombreux liens.

Les jeux de données sont disponibles aux formats JSON et CSV.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Tout citoyen peut assister aux réunions de commissions et aux séances plénières du Parlement de Wallonie. Ces réunions sont publiques (à de très rares exceptions près). Leur ordre du jour peut être consulté sur le site web du Parlement.

Pour assister à une séance, il suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment Saint-Gilles muni d'une pièce d'identité.

Les déclarations d'intérêt régional, les questions urgentes, les questions d'actualité et certains débats exceptionnels en séance plénière sont retransmis sur les médias locaux de Wallonie. Les comptes rendus avancés et intégraux des commissions et des séances plénières ainsi que les podcasts sont également disponibles en ligne. Il est enfin possible de suivre l'actualité du Parlement sur sa page Facebook ([facebook.com/parlementwallonie](https://facebook.com/parlementwallonie)) et son fil Twitter ([twitter.com/ParlWallonie](https://twitter.com/ParlWallonie)).

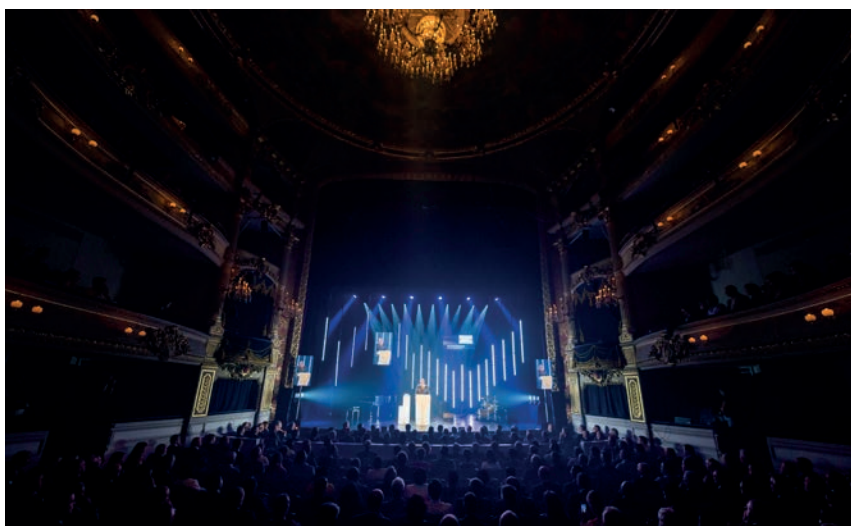
**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3hgaas8](https://parlwal.be/3hgaas8)**

## F. OUVERTURE ET ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ

### SEPTEMBRE 2019

Le Parlement de Wallonie a participé, les 7 et 8 septembre 2019, à la 31<sup>e</sup> édition des Journées du Patrimoine.

Se référant à la thématique «Le patrimoine sur son 31!» retenue par l'Agence wallonne du Patrimoine, les services du Parlement ont proposé aux visiteurs une rencontre avec les acteurs qui ont pris part, lors de l'acquisition du bâtiment par la Région, à la rénovation de celui-ci et à sa transformation en institution parlementaire. Le projet de nouvelle Maison des parlementaires a également été présenté.



Un jeu de piste a ponctué le parcours et l'exposition mise en place à l'occasion des vingt ans de l'installation du Parlement au sein du bâtiment Saint-Gilles a été montrée pour la dernière fois dans la Galerie de verre.

La Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie s'est tenue le 14 septembre 2019 au Théâtre Royal de Namur. Ont pris la parole:

- Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement de Wallonie;
- Monsieur Xavier Bettel, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, invité d'honneur des Fêtes de Wallonie;
- Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie.



**LE PARLEMENT  
A REÇU UNE  
SOIXANTAINES  
D'ÉTUDIANTS  
À L'OCCASION  
D'UN CONCOURS  
D'ÉLOQUENCE  
PARLEMENTAIRE  
QUI S'EST TENU  
DANS LA SALLE  
DES SÉANCES  
PLÉNIÈRES.**

## DÉCEMBRE 2019

Le Parlement a reçu, le 5 décembre 2019, une soixantaine d'étudiants de l'Université de Liège (cours de Pratique de l'argumentation politique dispensé par le Professeur Geoffrey Grandjean) à l'occasion d'un concours d'éloquence parlementaire qui s'est tenu dans la Salle des séances plénières.

Le Président Marcourt s'est adressé aux étudiants en mettant l'accent sur la volonté du Parlement de contribuer à la réconciliation de la démocratie représentative et des citoyens qui passe notamment par une plus grande implication des jeunes. Il a rappelé l'action du Parlement en termes de consultation de la société civile, notamment par le biais de pétitions, d'avis ou de co-création de décret.

## JUIN 2020

Le Président Marcourt a prononcé, le 30 juin 2020, une allocution à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme.

Dans le cadre de cette journée, des dispositifs permettant de découvrir des vidéos ayant trait au parlementarisme en général et en temps de crise sanitaire en particulier ont également été proposés.

Le Parlement de Wallonie était la première assemblée belge à célébrer cette journée qui a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Durant la session 2019-2020, et en dépit de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a eu pour conséquence la suspension des visites pendant plusieurs mois, ce sont pas moins de 1800 visiteurs, répartis en 80 groupes, qui ont pu découvrir le bâtiment Saint-Gilles, s'imprégner de son histoire, comprendre les missions des députés wallons et se familiariser avec l'institution législative de la Wallonie. Les visiteurs, âgés en moyenne de 30 ans, ont demandé à ce que leur visite soit conduite en français, en néerlandais et en anglais.



## G. VISITES, CENTRE DES VISITEURS ET BOUTIQUE DU PARLEMENT

Toute l'année, le Parlement de Wallonie propose des visites guidées permettant de mieux comprendre le fonctionnement du pouvoir législatif et de découvrir le travail d'un député dans un lieu chargé d'histoire.



**LES VISITEURS DÉCOUVRENT NOTAMMENT LES SALLES DE COMMISSIONS, LA SALLE DU BUREAU OU ENCORE LA SALLE DES SÉANCES PLÉNIÈRES.**

La visite commence par un film de présentation au Centre des visiteurs du Parlement. S'ensuit la visite du bâtiment Saint-Gilles dans la langue des visiteurs, sous la conduite d'un agent du Greffe. Les visiteurs découvrent notamment les salles de commissions, la Salle du Bureau ou encore la Salle des séances plénières.

La visite se clôture par un retour au Centre des visiteurs du Parlement de Wallonie et un passage à la boutique mettant en vente différents ouvrages ayant trait aux patrimoines historique et culturel de la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des souvenirs aux couleurs du Parlement.

Il est aussi possible de visiter le Parlement de Wallonie virtuellement ([parlwal.be/335qAyb](http://parlwal.be/335qAyb)).

**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/3idODIa](http://parlwal.be/3idODIa)**

# L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT



## A. ORGANES DE GESTION

### 1. BUREAU

LE BUREAU RÈGLE LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES CONCERNANT LES DÉPUTÉS ET L'ORGANISATION INTERNE DU PARLEMENT DE WALLONIE, SON GREFFE ET SES ORGANES. IL REPRÉSENTE LE PARLEMENT DE WALLONIE DANS LES ACTES EXTRAJUDICIAIRES. IL RÉDIGE DES PROJETS D'ADRESSE.

Au terme de la session 2019-2020, le Bureau du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

<b>Président</b> .....	M. Jean-Claude Marcourt <sup>64</sup>
<b>Première Vice-Présidente</b> .....	Mme Jacqueline Galant
<b>Vice-Président</b> .....	M. Manu Disabato
<b>Secrétaires</b> .....	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau <sup>65</sup>
<b>Greffier</b> .....	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2019-2020, le Bureau s'est réuni à 27 reprises.

64. En remplacement de M. Christophe COLLIGNON, le 13 septembre 2019

65. En remplacement de M. Jean-Paul WAHL, le 25 septembre 2019



**LA CONFÉRENCE  
DES PRÉSIDENTS  
ARRÊTE NOTAMMENT  
L'ORDRE DU JOUR  
DES SÉANCES  
PLÉNIÈRES, DES  
COMMISSIONS ET  
DES COMITÉS.**

## 2. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des présidents est composée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commissions permanentes sont invités aux réunions pour ce qui concerne l'organisation des travaux de leur commission. Le Ministre-Président du Gouvernement est invité à participer aux réunions de la Conférence des présidents; il peut s'y faire représenter par un autre membre du Gouvernement.

La Conférence des présidents statue notamment sur l'organisation des travaux du Parlement et arrête l'ordre du jour des séances plénières, des commissions et des comités. Elle statue également sur la recevabilité des interpellations et questions orales.

Au terme de la session 2019-2020, la Conférence des présidents du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

<b>Président</b> .....	M. Jean-Claude Marcourt <sup>66</sup>
<b>Première Vice-Présidente</b> .....	Mme Jacqueline Galant
<b>Vice-Président</b> .....	M. Manu Disabato
<b>Secrétaires</b> .....	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau <sup>67</sup>
<b>Président du Groupe PS</b> .....	M. André Frédéric <sup>68</sup>
<b>Président du Groupe MR</b> .....	M. Jean-Paul Wahl
<b>Président du Groupe Ecolo</b> .....	M. Stéphane Hazée
<b>Président du Groupe PTB</b> .....	M. Germain Mugemangango
<b>Président du Groupe cdH</b> .....	M. François Desquesnes
<b>Greffier</b> .....	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2019-2020, la Conférence des présidents a été réunie à 10 reprises.

### 3. BUREAU ÉLARGI

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Il assure les fonctions de la Conférence des présidents entre deux réunions de celle-ci.

Au cours de la session 2019-2020, le Bureau élargi a été réuni à 20 reprises.



66. En remplacement de M. Christophe COLLIGNON, le 13 septembre 2019  
 67. En remplacement de M. Jean-Paul WAHL, le 25 septembre 2019  
 68. En remplacement de M. Pierre-Yves DERMAGNE, le 13 septembre 2019

## B. GREFFE

### 1. VISION

Le Greffe est une administration qui a pour mission première d'organiser le fonctionnement du Parlement et de faciliter le travail de tous les parlementaires. Il a aussi pour devoir de contribuer à l'information de la presse et des citoyens quant aux activités du Parlement. Enfin, il conserve la mémoire des travaux parlementaires.



Ses agents veillent à connaître au mieux l'environnement externe du Parlement et à proposer les innovations permettant au Parlement de s'y adapter. Ils travaillent avec rigueur en sorte d'assurer la sécurité des décisions prises et de garantir la continuité de l'institution.

### 2. MISSIONS

Au service des 75 députés wallons, le Greffe organise ou assure :

- le travail législatif et budgétaire des députés wallons ;
- le travail de contrôle du Gouvernement wallon par les députés wallons ;
- l'expression des députés wallons sur des problèmes de société ;
- la contribution du Parlement de Wallonie au bon fonctionnement de l'Union européenne ;
- les relations internationales du Parlement de Wallonie ;
- la publicité et l'archivage des travaux du Parlement de Wallonie ;
- les services utiles au travail des parlementaires et aux groupes parlementaires ;
- les relations du Parlement avec la société ;
- la gestion administrative, matérielle et financière du Parlement de Wallonie.

### 3. RESSOURCES HUMAINES

Le Greffe compte 115 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Le greffier**

Le greffier prend place au Bureau et assiste le président du Parlement en toutes circonstances et notamment pendant les séances plénières, les comités secrets, les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il dresse acte des délibérations du Parlement et le procès-verbal des séances plénières, des comités secrets et des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents. Il assume l'exécution des décisions du Parlement et de ses organes. Il assure notamment les convocations des séances plénières, des commissions et des comités ainsi que l'impression et la distribution des documents.

Il a la garde des archives du Parlement.

Enfin, au nom du Bureau, il a autorité sur les services du Greffe du Parlement et son personnel.

Un Conseil de direction rassemblant le greffier et les quatre responsables de direction se réunit régulièrement (17 réunions ont eu lieu au cours de la session 2019-2020).

#### **Direction de l'action parlementaire**

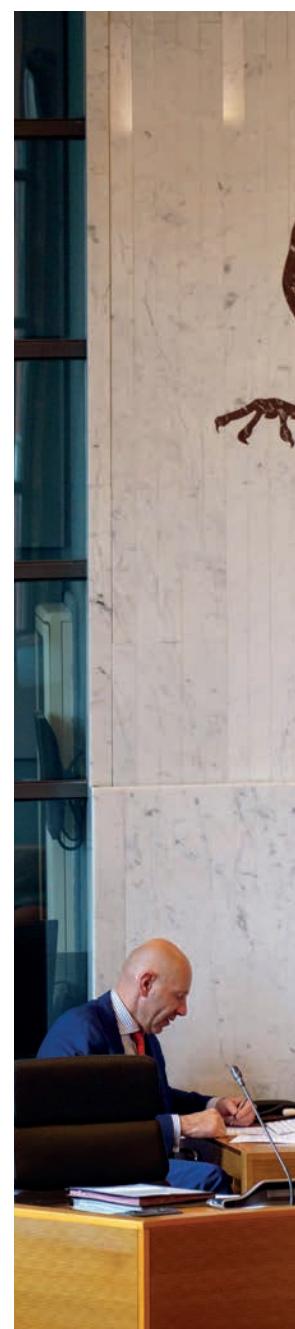
La Direction de l'action parlementaire gère les matières qui sont directement liées au mandat exercé par les parlementaires.

Concrètement, elle permet aux députés d'effectuer leur travail législatif, d'exercer le contrôle du Gouvernement et de formuler des propositions de résolution en assurant la gestion des documents, en organisant les réunions des séances plénières et des commissions et en établissant les comptes rendus.

#### **Direction des affaires institutionnelles**

La Direction des affaires institutionnelles accompagne les parlementaires au cours de l'exercice de leur mandat tant pour ce qui concerne leurs prérogatives, découlant notamment de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, que pour les aspects matériels.

Elle fournit assistance aux parlementaires et aux services du Greffe pour ce qui concerne les recherches et études documentaires ainsi que pour des questions juridiques.



**LE GREFFIER  
PREND PLACE AU  
BUREAU ET ASSISTE  
LE PRÉSIDENT  
DU PARLEMENT  
EN TOUTES  
CIRCONSTANCES  
ET NOTAMMENT  
PENDANT LES  
SÉANCES PLÉNIÈRES.**



### **Direction de la logistique**

La Direction de la logistique assure un support général aux différents services du Greffe pour leur permettre de remplir leurs missions en assurant l'efficacité et en maîtrisant les coûts tout en participant à l'effort de développement durable.

Elle apporte un soutien matériel aux parlementaires.

### **Direction des relations extérieures**

La Direction des relations extérieures assure l'ensemble des relations extérieures du Parlement de Wallonie, ce qui emporte l'information de la société civile, l'organisation des visites du Parlement de Wallonie, l'accueil et l'écoute des citoyens et des associations (à l'exception de la gestion des consultations publiques), l'organisation des missions parlementaires, la contribution au bon fonctionnement de l'Union européenne et l'accompagnement de la présence du Parlement de Wallonie au sein d'organismes interparlementaires.

### **Conseil du personnel**

Élu par les agents et actuellement composé de 15 membres, le Conseil représente les intérêts du personnel et assure un contact permanent entre le Bureau et le personnel. Il coopère au bon fonctionnement du Parlement et permet à l'opinion du personnel de s'exprimer par le biais d'avis relatifs au statut et au règlement de travail ou de suggestions visant à améliorer les conditions de travail des agents.

### **Police militaire**

La Police militaire a pour missions le contrôle des accès au Parlement, le maintien de l'ordre dans les tribunes publiques et la régulation du trafic aux abords du Parlement. Elle fournit en outre un service protocolaire lors des visites de personnalités et assure la garde des bâtiments en dehors des heures de réunion.

# ORGANIGRAMME





## C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du Parlement pour l'année 2020 ont été estimées à 76 470 860 euros. Le montant de la dotation du Gouvernement au Parlement pour l'année 2020 s'élève à 65 000 000 euros.

Pour plus de détails, il convient de se référer aux documents parlementaires suivants :

- Doc. 82 (2019-2020) N° 1 Annexe 2 (projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, p. 14-16), adopté le 19 décembre 2019;
- Doc. 79 (2019-2020) N° 1 (projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2020), adopté le 19 décembre 2019.

## D. INFRASTRUCTURES

Initié à l'unanimité des groupes politiques en 2010, le redéploiement immobilier du Parlement se poursuit avec la construction d'une nouvelle Maison des parlementaires fonctionnelle et efficiente, rassemblant et développant les activités parlementaires.



Mitoyenne au bâtiment Saint-Gilles dans lequel le Parlement s'est installé en 1998 et d'une superficie de 4 600 m<sup>2</sup>, la nouvelle Maison des parlementaires permettra à chacun des 75 députés wallons de disposer d'un bureau dans l'enceinte du Parlement et offrira aux groupes politiques des espaces de travail suffisants.

Actuellement implantée sur un autre site, la Présidence sera, quant à elle, dotée de locaux appropriés. Son emménagement dans la Maison des parlementaires libérera des espaces de travail dans le bâtiment du square Arthur Masson, offrant de la sorte plus de postes de travail pour les agents du Greffe qui y ont été regroupés en 2017.

La nouvelle Maison des parlementaires s'inscrit en outre dans une série de valeurs:

- simplicité: constitué d'espaces neufs et d'autres rénovés, le bâtiment sera organisé autour d'un espace central ouvert et bordé par deux ailes parallèles aux voiries;
- sobriété: celle-ci s'exprimera par l'utilisation de la terre cuite, matériau commun au bâtiment existant, la façade et les toitures inclinées bénéficiant d'une touche plus contemporaine;
- durabilité: la consommation d'énergie du bâtiment sera quasiment nulle afin de répondre aux exigences européennes relatives aux bâtiments publics en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre;
- proximité: l'intégration du bâtiment dans le tissu urbain se fera de manière harmonieuse et respectera le patrimoine existant, la Maison de la Présidence se relogant dans une construction conservée côté Meuse et le n° 5 de l'avenue Baron Huart étant lui aussi conservé. Les espaces nouvellement construits offriront, eux, des ouvertures vers la ville et le fleuve grâce à de larges pans vitrés. Le bâtiment s'ouvrira enfin au public par le biais du Centre des visiteurs.

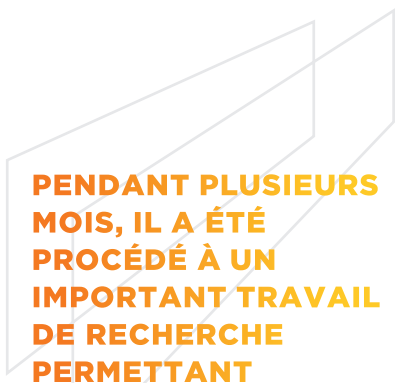
Une première phase de travaux a débuté le 27 mai 2019.

Le 11 décembre 2019, le chantier de construction de la nouvelle Maison des parlementaires a été interrompu afin de permettre à l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) de procéder à des fouilles archéologiques sur le site.

Pendant plusieurs mois, l'AWaP a procédé à un important travail de recherche lui permettant d'appréhender l'évolution historique de l'occupation du site.

À la suite de la pandémie de Covid-19 qui a touché l'ensemble du pays, la fin des fouilles archéologiques, initialement prévue le 11 avril 2020, a été prolongée jusqu'au 31 mai 2020.

Les travaux de construction ont repris le 2 juin 2020 et devraient durer un peu plus d'une année et demie. Leur coût total est estimé à 14 millions d'euros qui sont autofinancés.



**PENDANT PLUSIEURS MOIS, IL A ÉTÉ PROCÉDÉ À UN IMPORTANT TRAVAIL DE RECHERCHE PERMETTANT D'APPRÉHENDER L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DU SITE.**

## SAVIEZ-VOUS QUE ?



En raison de la construction d'une nouvelle Maison des parlementaires, l'accueil des visiteurs s'effectue actuellement dans un Centre des visiteurs provisoire, situé au pied de la Citadelle de Namur.

Le futur Centre des visiteurs, axé sur la modernité, l'ouverture et l'immersion des visiteurs dans les activités parlementaires de la Wallonie, sera inauguré en janvier 2022.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[parlwal.be/2R2CALd](http://parlwal.be/2R2CALd)

## E. MESURES DE GESTION

### 1. CERTIFICATION À DES NORMES ISO

Le Greffe du Parlement de Wallonie est certifié sans discontinuer à la norme ISO 9001 «Management de la qualité» depuis 2009.

Depuis 2018, cette certification a été étendue aux normes ISO 14001 «Management environnemental» et ISO 27001:2013 «Management des systèmes de sécurité de l'information».

Le Greffe du Parlement de Wallonie est la seule administration parlementaire au monde à être certifiée simultanément à trois normes internationales de management.

Les agents du Greffe s'impliquent tous dans cette démarche dans le respect de principes de bonne gestion que sont l'économie des ressources, la délégation responsable et l'agilité.

## 2. COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) établit et met en œuvre le plan global de prévention et le plan annuel d'action.

En termes de sensibilisation du personnel, le CPPT est saisi de nouvelles propositions lors de chaque réunion.

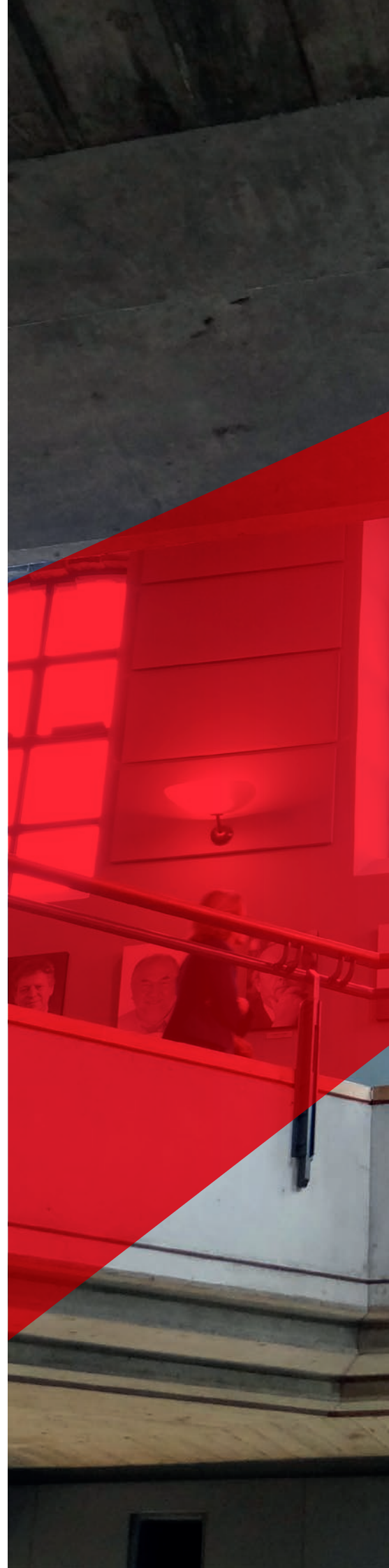
Peuvent notamment être soulignées la formation de secouristes, d'agents et de chefs agents d'évacuation et de première intervention, la participation des services du Greffe à la Journée mondiale pour la santé et la protection au travail ainsi qu'au Mois de la cybersécurité.

## 3. COMITÉ DE SÉCURITÉ ET GROUPE DE TRAVAIL « CONTINUITÉ »

Dans le cadre de la certification à la norme de sécurité des systèmes d'information ISO 27001:2013, un Comité de sécurité a été constitué qui a pour mission de garantir aux parlementaires, aux agents, aux citoyens et à toute personne intéressée l'accès en tout temps aux services de l'administration parlementaire.

Il prépare les décisions qui permettent d'anticiper les risques notamment liés à l'usage de l'informatique et à la cybercriminalité, en s'appuyant notamment sur le groupe de travail «Continuité».

Le groupe de travail «Continuité» a pour mission d'élaborer et d'appliquer des scénarios de crise afin de vérifier que la continuité de service puisse être garantie.



## SAVIEZ-VOUS QUE ?



Le Greffe du Parlement réunit régulièrement la Police militaire, la Police locale et les services d'incendie et de secours pour s'assurer de la cohésion de leurs actions en cas d'intervention.

# MISES À L'HONNEUR

LE PRÉSIDENT MARCOURT A REMIS,  
LE 8 JANVIER 2020, DES DÉCORATIONS DANS LES ORDRES NATIONAUX  
À SEIZE PARLEMENTAIRES WALLONS, ACTUELS ET ANCIENS :



## GRAND OFFICIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD :

- Monsieur André Antoine;
- Madame Jacqueline Galant;
- Monsieur Hervé Jamar;
- Monsieur Paul Magnette.

## COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LÉOPOLD :

- Monsieur René Collin;
- Madame Valérie De Bue;
- Monsieur Paul Furlan;
- Monsieur Maxime Prévot;
- Monsieur Edmund Stoffels.

## OFFICIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD :

- Monsieur Christophe Collignon.



### CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD :

- Monsieur Matthieu Daele;
- Monsieur Benoît Drèze;
- Madame Virginie Gonzalez Moyano;
- Monsieur Mauro Lenzi;
- Monsieur Maurice Mottard;
- Madame Graziana Trotta.

Trois nouveaux portraits ont ensuite été dévoilés dans la Galerie des portraits du Parlement de Wallonie.

Ainsi, les photos de **Messieurs André Antoine** et **Christophe Collignon** ont rejoint la galerie des anciens Présidents du Parlement et le portrait de **Monsieur Willy Borsus** a trouvé sa place dans la galerie des anciens Ministres-Présidents du Gouvernement.

# IN MEMORIAM

## DÉPUTÉ

- M. Philippe Blanchart († 26 décembre 2019).

## ANCIENS DÉPUTÉS

- M. Freddy Donnay († 7 septembre 2019);
- M. Joseph Houssa († 20 octobre 2019);
- M. Jules Vercaigne († 2 janvier 2020);
- M. Claude Dejardin († 13 mars 2020);
- M. Guy Lutgen († 26 juillet 2020);
- M. Richard Biefnot († 18 août 2020).



# ANNEXES



## A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS

### 1. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET

#### Textes examinés et votés directement en séance plénière

Doc. 130 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 57 du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier, déposée par Mme Kelleter, M. Lepine, Mme Laffut, MM. Florent, Lenzi et Janssen, adoptée le 15 avril 2020
Doc. 135 (2019-2020) N° 3	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, déposée par MM. Collignon, Wahl et Hazée, adoptée le 17 mars 2020
Doc. 136 (2019-2020) N° 3	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Collignon, Wahl et Hazée, adoptée le 17 mars 2020

**Commission des affaires générales et des relations internationales**

Doc. 128 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant
Doc. 129 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant
Doc. 203 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant
Doc. 204 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant
Doc. 221 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret institutionnalisant l'assemblée citoyenne et le conseil citoyen, déposée par Mme Schyns
Doc. 222 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret spécial modifiant les articles 2, 5, 6 et 7 du décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation populaire, déposée par Mme Schyns

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Doc. 76 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes, adopté le 11 décembre 2019
Doc. 150 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires, déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Bastin, Collin et Mme Vandorpe

Doc. 182 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret visant à amplifier le développement des circuits courts alimentaires par la création de marchés de produits fermiers et artisanaux, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, M. Collin, Mme Schyns, MM. Bastin et Dispa
Doc. 188 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret Prêt «Coup de Main» modifiant les articles 3, 4 et 8 du décret du 28 avril 2016 Prêt «Coup de Pouce», déposée par M. Antoine, Mme Goffinet, MM. Matagne et Desquesnes
Doc. 225 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles D.I.13 et D.IV.31 du Code du Développement territorial afin d'organiser la digitalisation des permis d'urbanisme et le recours à la visioconférence, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Bastin, Dispa et Desquesnes

### **Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité**

Doc. 65 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret relatif aux modes de transports doux et partagés en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1 <sup>er</sup> avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par M. Matagne, Mmes Goffinet, Vandorpe, M. Desquesnes, Mme Schyns et M. Bastin
Doc. 77 (2019-2020) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2018/410 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2018, adopté le 22 janvier 2020
Doc. 169 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 199 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret relatif aux subventions visant à augmenter les aménagements cyclables, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Schyns, M. Collin, Mme Greoli et M. Dispa
Doc. 227 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret visant à la promotion de l'équipement pour les véhicules électriques et à la réforme de la taxation, déposée par M. Antoine, Mme Goffinet, MM. Desquesnes et Matagne
Doc. 229 (2019-2020) N° 1	Projet de décret relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique

**Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé**

Doc. 30 (SE 2019) N° 3	Projet de décret instituant la «Fondation Joseph DENAMUR», adopté le 13 novembre 2019
Doc. 38 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret relatif à l'assurance autonomie et portant modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe, MM. Desquesnes, Collin, Dispa et Antoine
Doc. 67 (2019-2020) N° 5	Proposition de décret modifiant les articles 411 et 412 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et insérant un article 413 <i>bis</i> , déposée par Mmes Roberty, Durenne, MM. Heyvaert, Frédéric, Wahl et Mme Delporte, adoptée le 11 décembre 2019
Doc. 226 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'instaurer une stratégie wallonne en cas de crise sanitaire, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe, Goffinet, MM. Dispa et Desquesnes
Doc. 228 (2019-2020) N° 1	Projet de décret relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées et portant modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
Doc. 239 (2019-2020) N° 5	Proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15 <i>bis</i> en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19, déposée par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert, adoptée le 15 juillet 2020
Doc. 244 (2019-2020) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano

**Commission du budget et des infrastructures sportives**

Doc. 63 (2019-2020) N° 3	Projet de décret ratifiant la décision de report du transfert à la Région wallonne du service du précompte immobilier, adopté le 27 novembre 2019
Doc. 149 (2019-2020) N° 4	Projet de décret modifiant l'article 4 <i>bis</i> du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 154 (2019-2020) N° 4	Projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne, adopté le 1 <sup>er</sup> juillet 2020
Doc. 185 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 21 du Code des droits de succession en vue de réduire l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les héritiers, légataires ou donataires, déposée par MM. Antoine, Bastin, Mmes Goffinet, Greoli, MM. Matagne et Desquesnes
Doc. 240 (2019-2020) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux, en matière de taxes régionales wallonnes, en vue de la transposition de la directive 2018/822/UE sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Doc. 53 (2019-2020) N° 9	Proposition de décret relatif à la collaboration entre hôpitaux impliquant une personne morale de droit public soumise au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. Frédéric, Mme Durenne, MM. Heyvaert, Fontaine, Wahl et Mme Delporte, adoptée le 27 novembre 2019
Doc. 54 (2019-2020) N° 9	Proposition de décret relatif à la collaboration entre hôpitaux impliquant une personne morale de droit public soumise à la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par M. Frédéric, Mme Durenne, MM. Heyvaert, Fontaine, Wahl et Mme Delporte, adoptée le 27 novembre 2019
Doc. 127 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'habitation durable en vue d'instituer une aide à la constitution de la garantie locative, déposée par MM. Antoine, Dispa, Desquesnes et Mme Goffinet
Doc. 200 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin

Doc. 224 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes
------------------------------	--

### **Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine**

Doc. 92 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 30 mai 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone relatif à la création de l'organe interrégional pour les prestations familiales, adopté le 5 février 2020
Doc. 113 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant l'implication de l'État fédéral dans la signature des accords de coopération du 6 septembre 2017 et du 30 mai 2018, adopté le 20 mai 2020
Doc. 218 (2019-2020) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes
Doc. 219 (2019-2020) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif, pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes

### **Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal**

Doc. 47 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine
Doc. 93 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2018 remplaçant l'annexe 1 <sup>re</sup> du décret du 1 <sup>er</sup> mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, adopté le 5 février 2020
Doc. 121 (2019-2020) N° 3	Projet de décret relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté le 20 mai 2020
Doc. 126 (2019-2020) N° 4	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages, adopté le 1 <sup>er</sup> juillet 2020

Doc. 153 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3 <i>bis</i> dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes
Doc. 178 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 179 (2019-2020) N° 4	Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 180 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 181 (2019-2020) N° 4	Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009, adopté le 15 juillet 2020
Doc. 184 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2, 6 et 24 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets afin de généraliser un système de consigne en Wallonie, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, Bastin et Dispa

## 2. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE

Doc. 70 (2019-2020) N° 4	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, adopté le 19 décembre 2019
Doc. 71 (2019-2020) N° 11	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, adopté le 19 décembre 2019
Doc. 81 (2019-2020) N° 9	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, adopté le 19 décembre 2019
Doc. 82 (2019-2020) N° 10 et 10 <i>bis</i>	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, adopté le 19 décembre 2019

## 3. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Doc. 37 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à s'opposer à la privatisation de VOO, Elicio, Win et Brutélé, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, MM. Liradelfo, Beugnies, Nemes et Hermant, rejetée le 13 novembre 2019
Doc. 49 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution relative au développement d'alternatives au contournement nord de Wavre, déposée par MM. Antoine, Desquesnes et Matagne
Doc. 85 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution relative à l'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et le Marché commun du Sud (Mercosur), déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Mme Schyns, M. Antoine, Mme Goffinet et M. Collin
Doc. 109 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à lutter contre l'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mmes Greoli, Vandorpe et M. Matagne
Doc. 114 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de déclencher la procédure de règlement de conflits d'intérêts afin d'obtenir une répartition équitable, entre le Gouvernement fédéral et les pouvoirs locaux, des moyens dédiés au financement de la sécurité civile, déposée par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet



Doc. 115 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à allonger le congé accordé aux agents du Service public de Wallonie ou d'une unité d'administration publique soumise au Code de la fonction publique wallonne en cas de décès d'un enfant, déposée par Mme Vandorpe, M. Desquesnes, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Antoine
Doc. 125 (2019-2020) N° 2	Proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, déposée par MM. Marcourt, Collignon, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes, adoptée le 15 avril 2020
Doc. 139 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution demandant qu'une indemnité compensatoire soit octroyée à tous les indépendants et petites entreprises touchés par la crise du Covid-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Schyns, M. Antoine, Mme Vandorpe, MM. Collin et Dispa, rejetée le 6 mai 2020
Doc. 141 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa, rejetée le 3 juin 2020
Doc. 142 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à accorder une aide aux ménages wallons afin de faire face aux factures d'énergie et d'eau dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par M. Mugemangango et Mme Bernard, rejetée le 6 mai 2020
Doc. 148 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution relative à l'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et le Mexique, déposée par MM. Collin, Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. Antoine et Bastin
Doc. 151 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de répondre aux problèmes liés au déconfinement progressif du secteur de l'HORECA, déposée par MM. Antoine, Collin, Bastin, Mme Vandorpe, M. Dispa et Mme Greoli
Doc. 152 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution relative aux conditions d'encadrement de l'éventuel déploiement de la 5G en Wallonie, déposée par Mme Goffinet, MM. Matagne, Antoine, Mme Greoli, M. Dispa et Mme Schyns
Doc. 174 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango, rejetée le 1 <sup>er</sup> juillet 2020

Doc. 186 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au niveau des opérateurs de la politique de l'action sociale et de la santé visés dans la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, déposée par MM. Dispa, Matagne, Collin, Antoine, Mme Goffinet et M. Desquesnes
Doc. 201 (2019-2020) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin, rejetée le 15 juillet 2020
Doc. 220 (2019-2020) N° 9	Proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Heyvaert, adoptée le 15 juillet 2020

#### 4. DÉCRETS AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle contrôle les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions. Ces règles de compétence figurent tant dans la Constitution que dans les lois relatives à la réforme des institutions de la Belgique fédérale.

La Cour veille par ailleurs au respect des articles de la Constitution qui garantissent notamment les principes d'égalité, de non-discrimination ou encore, depuis la sixième réforme de l'État, de loyauté fédérale.

Au cours de la session 2019-2020, le Parlement de Wallonie a reçu 2 arrêts concernant des décrets de la Région wallonne, à savoir:

- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 décembre 2019 concernant le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus (Doc. 94 (2019-2020) N° 1);
- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 16 janvier 2020 concernant les recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (Doc. 108 (2019-2020) N° 1).

## 5. PROPOSITIONS DE DÉCRET POUR LESQUELLES LE CONSEIL D'ÉTAT A RENDU UN AVIS

Le Conseil d'état est doté d'une section de législation chargée de fournir un avis technique aux parlements et aux gouvernements à propos des textes législatifs et réglementaires.

L'avis de la section de législation a plus précisément pour objet de vérifier la conformité des textes proposés avec les normes juridiques existantes, la compétence de l'autorité qui en prend l'initiative et la bonne rédaction des textes.

Au cours de la session ordinaire 2019-2020, le Conseil d'État a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les projets et propositions de décret suivants :

<p>Doc. 65 (2019-2020) N° 2</p>	<p>Proposition de décret relatif aux modes de transports doux et partagés en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par M. Matagne, Mmes Goffinet, Vandorpe, M. Desquesnes, Mme Schyns et M. Bastin.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 5 février 2020.</p>
<p>Doc. 128 (2019-2020) N° 2</p>	<p>Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 15 juin 2020.</p>
<p>Doc. 129 (2019-2020) N° 2</p>	<p>Proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 15 juin 2020.</p>



## 6. DOCUMENTS ADRESSÉS AU PARLEMENT PAR LA COUR DES COMPTES

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce notamment un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité sur les dépenses et les recettes de la Région wallonne. Elle est tenue d'informer le Parlement des résultats des principaux contrôles et audits des recettes et dépenses publiques qu'elle réalise.

Dans ce cadre, ont été reçus :

- le 31<sup>e</sup> cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules I<sup>er</sup> et II (Doc. 78 (2019-2020) N° 1 et 1bis). Le 13 janvier 2020, le Premier Président de la Cour des comptes a été reçu au Parlement de Wallonie afin de remettre officiellement ce cahier au Président Marcourt. Ce rapport a été examiné par les différentes commissions permanentes du Parlement ;

ainsi que différents rapports spécifiques :

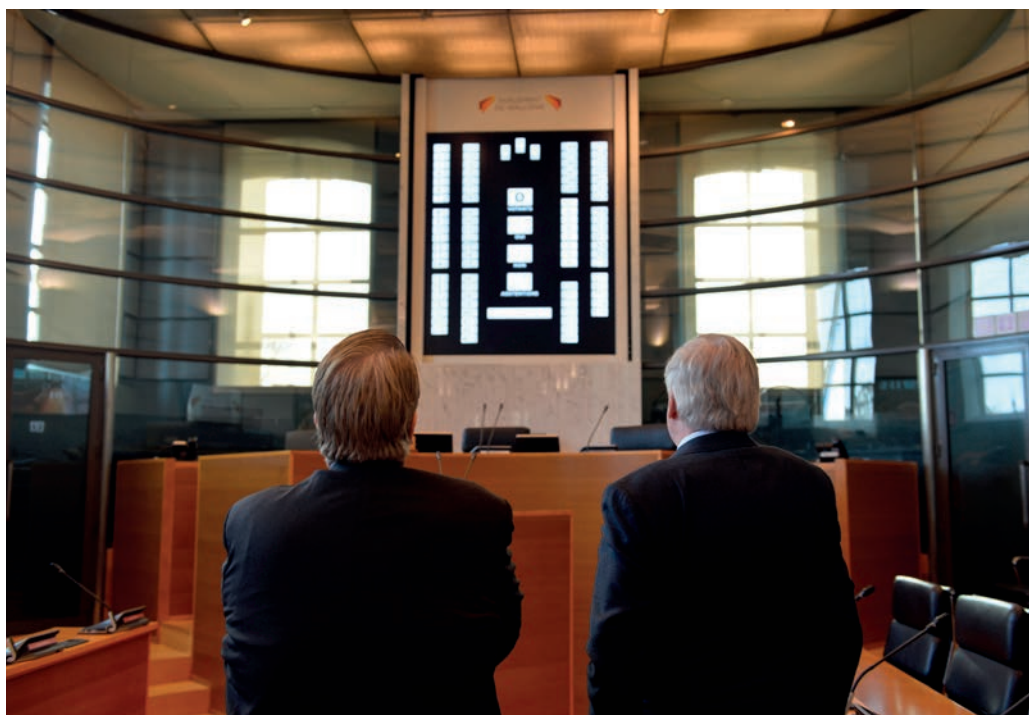
- Processus de comptabilisation et de paiement des traitements des agents du Service public de Wallonie ;
- Les marchés publics de l'Opérateur de transport de Wallonie ;
- La mise au travail des demandeurs d'emploi par le Forem ;
- Financement et comptabilisation des missions déléguées à la Sowalfin en 2017 et 2018 ;
- La gestion, par la Région wallonne, des fonds européens relevant de la politique agricole commune ;
- Les participations financières de la Région wallonne ;
- Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2018 du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) ;
- Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) ;
- Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) ;
- Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 du Commissariat général au tourisme (C.G.T.) ;
- Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 du Fonds wallon des calamités naturelles.

## B. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT

### 1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement wallon constitué par le Parlement le 13 septembre 2019 se compose de 8 membres<sup>69</sup>:

- **M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président de la Wallonie;
- **M. Willy Borsus**, Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences;
- **M. Philippe Henry**, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité;
- **Mme Christie Morreale**, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes;
- **M. Jean-Luc Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives;
- **M. Pierre-Yves Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville;
- **Mme Valérie De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière;
- **Mme Céline Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.



69. Voir l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement

## 2. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le Parlement de Wallonie aura entendu ou reçu, durant la session 2019-2020, 52 interpellations, 2527 questions orales, 244 questions d'actualité, 69 questions urgentes et 2308 questions écrites.

Ministres jusqu'au 13 septembre 2019	Interpellations	Questions orales	Questions d'actualité	Questions urgentes	Questions écrites
<b>Willy Borsus</b>	0	0	1	0	0
<b>Alda Greoli</b>	0	0	0	0	0
<b>Pierre-Yves Jeholet</b>	0	0	1	1	1
<b>Carlo Di Antonio</b>	0	0	4	2	7
<b>Jean-Luc Crucke</b>	0	0	1	1	0
<b>René Collin</b>	0	0	1	0	4
<b>Valérie De Bue</b>	0	0	5	2	1

Ministres à partir du 13 septembre 2019	Interpellations	Questions orales	Questions d'actualité	Questions urgentes	Questions écrites
<b>Elio Di Rupo</b>	9	159	13	4	112
<b>Willy Borsus</b>	11	433	54	8	421
<b>Philippe Henry</b>	7	424	36	12	500
<b>Christie Morreale</b>	5	359	34	12	262
<b>Jean-Luc Crucke</b>	0	197	21	3	143
<b>Pierre-Yves Dermagne</b>	12	367	22	15	279
<b>Valérie De Bue</b>	0	200	17	2	226
<b>Céline Tellier</b>	8	388	34	7	352

## C. STATISTIQUES GÉNÉRALES

Synthèse chiffrée de la session ordinaire 2019-2020 et des sessions précédentes

<b>Session</b>	<b>SE 1995</b>	<b>1995 1996</b>	<b>1996 1997</b>	<b>1997 1998</b>	<b>1998 1999</b>	<b>SE 1999</b>	<b>1999 2000</b>	<b>2000 2001</b>	<b>2001 2002</b>	<b>2002 2003</b>	<b>2003 2004</b>
Projets de décret	3	29	43	68	79	3	32	45	72	100	92
Propositions de décret	57	30	38	23	13	29	26	16	25	18	41
Résolutions	-	7	10	7	6	5	4	9	13	19	11
Motions	2	40	19	13	9	2	14	9	3	4	7
Interpellations	2	112	57	34	18	2	17	14	18	11	19
Questions orales	-	15	89	103	67	12	202	174	281	328	298
Questions d'actualité	6	104	102	89	65	8	87	96	121	145	115
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	134	694	753	639	282	37	348	350	322	327	248

<b>Session</b>	<b>SE 2004</b>	<b>2004 2005</b>	<b>2005 2006</b>	<b>2006 2007</b>	<b>2007 2008</b>	<b>2008 2009</b>	<b>SE 2009</b>	<b>2009 2010</b>	<b>2010 2011</b>	<b>2011 2012</b>	<b>2012 2013</b>	<b>2013 2014</b>
Projets de décret	1	27	54	68	70	67	1	42	52	72	87	125
Propositions de décret	19	75	75	44	40	40	60	20	54	35	22	25
Résolutions	-	26	62	34	44	40	2	22	49	30	36	19
Motions	2	22	18	21	14	12	4	28	24	14	22	10
Interpellations	-	127	253	296	295	165	-	228	145	128	73	31
Questions orales	-	963	1143	1047	1174	566	-	1787	1806	1816	1775	1102
Questions d'actualité	-	193	184	210	188	87	-	174	203	233	157	178
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	25	917	1245	1674	3095	1552	301	3267	5482	4149	4425	2426



<b>Session</b>	<b>SE 2014</b>	<b>2014 2015</b>	<b>2015 2016</b>	<b>2016 2017</b>	<b>2017 2018</b>	<b>2018 2019</b>	<b>SE 2019</b>	<b>2019 2020</b>
Projets de décret	2	56	73	80	63	117	4	25
Propositions de décret	16	59	35	46	53	27	21	29
Résolutions	2	66	87	64	46	14	-	17
Motions	3	15	29	42	52	41	-	74
Interpellations	-	51	67	59	50	32	-	52
Questions orales	-	2777	2812	2071	2093	896	-	2527
Questions d'actualité	-	244	264	249	253	165	-	244
Questions urgentes	-	-	77	66	55	30	-	69
Questions écrites	404	3618	5739	5367	4352	2003	65	2308

Décrets, motions et résolutions: textes déposés

Interpellations et questions développées

Questions écrites déposées







Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur  
081.23.10.36 - [courriel@parlement-wallonie.be](mailto:courriel@parlement-wallonie.be)

Éditeur responsable: Frédéric Janssens,  
Greffier du Parlement de Wallonie,  
square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur